ALBERT NIPON
Une griffe qui vous surprendra
VU
7050 JEAN-TALON, EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
MONTRÉAL 350¢

AUTOMOBILES DEPUIS 1952
Popular MONTREAL
5441, ST-HUBERT 274-5471

4
Aujourd'hui: Nébulosité croissante, suivie de pluie
Minimum 15° Maximum 22°
Demain: Nuageux, une ou deux averses DETAILS CAHIER SPORTS
• MONTRÉAL, VENDREDI 31 JUILLET 1992 108e ANNÉE Nº 275 60 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Oui aux réfugiés bosniaques, non aux somaliens

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse

OTTAWA

Quelque 26 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie, dont la plupart ont de la famille au Canada, pourront s'établir de façon permanente en sol canadien, en vertu de mesures humanitaires spéciales annoncées hier par le gouvernement fédéral.

Leila Oizic, une jeune Bosniaque arrivée au Canada il y a deux semaines, se dit très heureuse et surtout très soulagée de la décision du ministre Valcourt.

«Cette décision va donner à Leila la possiblité de rester avec nous jusqu'à la fin de la guerre», de dire sa soeur, Ozijada.

Celle-ci prévoit faire toutes les démarches qui permettraient à Leila de demeurer définitivement au pays. Mais, malgré la possibilité d'une nouvelle vie ici, «je crois qu'elle voudra retourner en Bosnie après la guerre», explique Ozijada.

C'est, à son avis, le cas de la plupart des réfugiés bosniaques ou croates. «Mes parents sont toujours là-bas et ils ne veulent pas émigrer. Au pire, ils partiront vers la Croatie», dit-elle.

«C'est une décision très généreuse, a commenté Fatima Osmancevic, d'origine bosniaque, mais je crois que la demande de réfugiés excédera l'offre que fait le Canada. Je suis convaincue que le Canada recevra des milliers de demandes en peu de temps», d'ajouter Mme Osmancevic, qui se rendra dès aujourd'hui au bureau d'Immigration Canada pour faire venir sa famille de Bosnie.

Le Conseil canadien pour les réfugiés et d'autres groupes voués à la défense des réfugiés ont accueilli très favorablement la décision d'Ottawa, mais ils demandent toutefois qu'un traitement égal et équitable soit réservé aux réfugiés de Somalie et d'autres pays déchirés par la guerre civile.

M. David Matas, président du CCR, a notamment demandé au ministre fédéral de l'Immigration, Bernard Valcourt, de s'engager publiquement à cesser la déportation de réfugiés somaliens vers leur pays d'origine, déchiré également par de violents conflits interethniques.

D'après Amnistie internationale, le Canada serait le seul pays occidental à refouler des réfugiés somaliens. Pour le ministre Valcourt, la Somalie est toutefois à ce point déchirée que les infrastructures de communication ne permettent pas au Canada de lancer un programme tel que celui qui a été annoncé pour les citoyens yougoslaves.

Selon les mesures annoncées hier, quelque 15 000 Yougoslaves déjà en sol canadien en vertu d'un statut temporaire de visiteur pourront présenter une demande de résidence permanente sans quitter le Canada, s'ils ont de la famille au pays. Normalement, les demandes de résidence permanente doivent être présentées de l'extérieur du Canada.

Le gouvernement fédéral facilitera aussi le traitement de demandes de résidence permanente présentées par des

VOIR VALCOURT EN A2

■ Les soldats canadiens du contingent de l'ONU ont commencé à se retirer. *Page B 3*

«CanAir» aura son siège social à Montréal

VALÉRIE BEAUREGARD

Le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil, affirme de façon catégorique qu'une nouvelle société qui réunirait Air Canada et Canadien International aura son siège social à Montréal.

M. Corbeil a rappelé que la loi qui a été adoptée lors de la privatisation d'Air Canada, en 1988, exige le maintien du siège social d'Air Canada à Montréal. «Et nous n'avons aucunement l'intention de la modifier», a-t-il indiqué.

Société depuis toujours privée, Canadien, qui est établie à Calgary, n'a pas à respecter de telles conditions.

Le projet de fusion entre Canadien et Air Canada qui vient d'être réactivé a soulevé des doutes chez certains intervenants de l'industrie quant au rôle qui sera réservé à Montréal au cours des négociations. Les deux parties ont déjà eu deux jours de rencontres cette semaine.

Le siège social de CanAir (Canadien-Air Canada) s'installera donc à Montréal? «Je ne vois pas comment on pourrait faire autrement», a répondu le ministre. Reste à savoir combien de fonctions administratives demeureront logées au siège social. Ces dernières années, Air Canada a déplacé plusieurs d'entre elles vers Toronto.

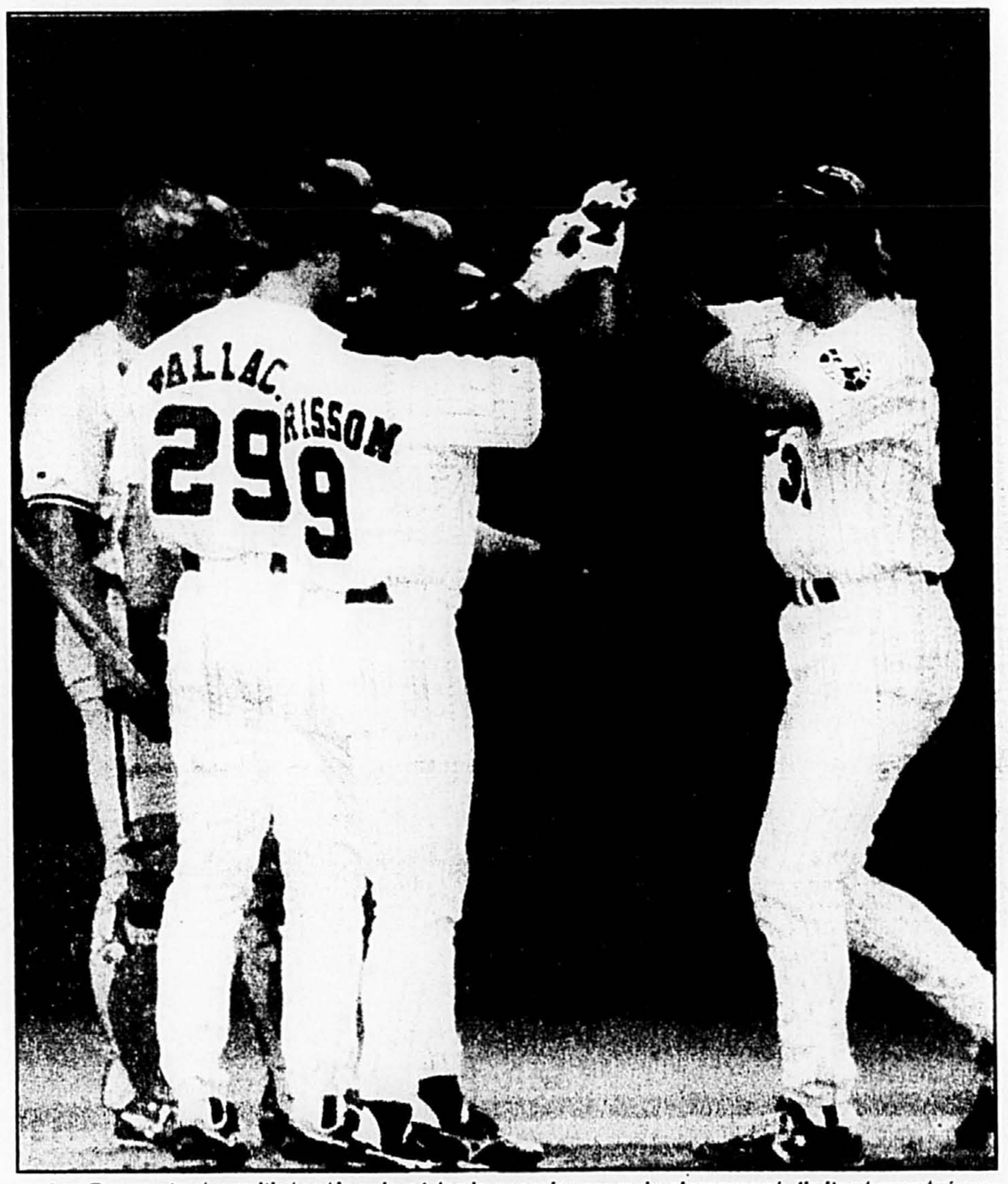
Le ministre Corbeil, qui visite le Lac Louise, dans l'Ouest canadien, a aussi reconnu, lors d'une conversation téléphonique, que son gouvernement avait conseillé à la direction de Canadien de raviver le projet de fusion avec Air Canada. «Nous en sommes tous venus à la conclusion que la transaction avec American Airlines ne pouvait plus fonctionner. Il fallait donc examiner d'autres avenues.»

M. Corbeil a refusé de dévoiler les raisons de l'échec des négociations avec American. Il a toutefois confirmé que le ministère de la Défense étudiait la possibilité

VOIR CORBEIL EN A2

■ Des pertes de 1,2 million par jour. *Page B 1*

RETOUR VICTORIEUX!



Les Expos n'ont pas l'intention de céder le premier rang du classement. Ils l'ont montré aux 28 106 spectateurs venus les encourager hier au stade Olympique quand ils n'ont fait qu'une bouchée des Phillies de Philadelphie, 7-2. Larry Walker (notre photo) a dirigé l'attaque avec un circuit de deux points, son 18e, et Darren Reed a récolté un simple, un double et deux points produits en quatre présences. **Sports page 17**

PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

Barcelone 92

La reine triste

BARCELONE

La plus belle c'était Svetlana Boginskaia, la Bélorussienne. La reine triste. Était-ce parce qu'elle faisait ses adieux à la gymnastique qu'elle était si triste? Ou était-ce parce que le Palau Sant Jordi n'était même pas rempli pour saluer sa sortie?



Remarquez qu'elle était peut-être tout simplement triste de n'avoir pas eu de médaille. À 19 ans, on s'attriste encore pour des bêtises comme celle-là..

Mais qu'est-ce qu'elle était belle. Moi qui n'aime pas les petites filles nouées de la gymastique, j'ai passé la soirée à rêver grâce à la Boginskaia. À rêver de peau blanche. À rêver à Moscou tiens. Cet hiver, j'ai vu plein de gamines comme elle dans le métro de Moscou. Blanches et tristes et ce petit nez retroussé sur une bouche qui ne sourit jamais.

Elle n'est pas venue à la conférence de presse, mais je l'ai vue après. Elle signait des autographes. Madone lointaine. Madone fluide. Trop fluide pour ce sport à ressort.

Vous avez bien regardé la Tatiana Goutsou, l'autre russe qui a gagné la médaille d'or. Un pou. Ou la Miller tiens, l'Américaine qui finit deuxième. Plus frêle encore. Des enfants courants d'air. Et les Roumaines! Font peur. Celle qui est venue à la conférence de presse avec sa médaille de bronze était plus maigre que le micro... Si ces enfants-là étaient mes voisines je dénoncerais leurs parents à la Direction de la protection de la jeunesse, je vous jure...

o

À la conférence de presse, la Goutsou, sa médaille d'or autour du cou, a eu à répondre à une question difficile:

— Cela ne vous a pas dérangé de prendre la place de Rosa Galieva?

Ce serait un peu long à expliquer mais disons que, sans tricher, pour participer à ce concours individuel, la Goutsou a dû

VOIR JEUX EN A2

La première médaille d'or du Canada

■ Le Canada tient sa première médaille d'or aux Jeux de Barcelone. Elle a été remportée par **Mark Tewksbury** qui a enlevé le 100 mètres dos en établissant un nouveau record olympique.

L'équipe féminine du quatre fois 100 mètres quatre nages dont fait partie **Guylaine Cloutier** mérite la sixième place.

En tennis, **Sébastien LeBlanc** et son partenaire **Bryan Gyetko** enlèvent leur premier match.

En tir, carabine trois positions, **Sharon Bowes** termine 7e.

Après la septième regate, la véliplanchiste **Caroll-Ann Alie** occupe la 12e place.

TABLOID SPORTS

«Heureuse coïncidence», Benoît Bouchard est en vacances pour la reprise des discussions

du bureau La Presse

OTTAWA

Le ministre de la Santé, Benoît Bouchard, ne participera pas aux pourparlers constitutionnels qui s'amorceront la semaine prochaine à Ottawa, ni à leur préparation.

Le vice-président du comité constitutionnel du cabinet fédéral est parti sans avertissement, mercredi, à destination de l'Espagne, où il sera en vacances jusqu'au 10 août.

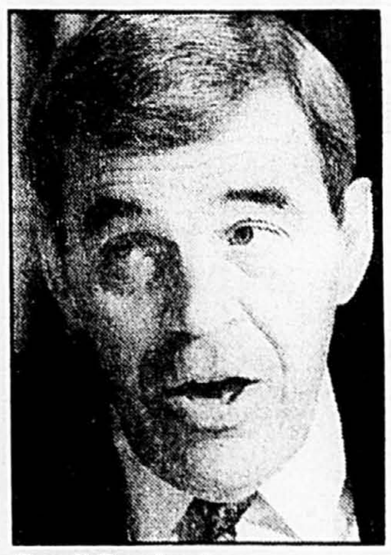
Dans l'entourage du premier ministre, on ne semblait pas déçu du départ en vacances du lieutenant québécois de Brian Mulroney à la veille d'une importante rencontre des premiers ministres, mardi, à laquelle M. Bourassa participera pour la première fois depuis l'échec de Meech, il y a deux ans.

Ce séjour à l'étranger a en fait été qualifié «d'heureuse coincidence». M. Bouchard, qui s'est toujours targué de jouir d'une grande liberté de parole en public, a suscité des grincements de dents dans l'entourage du premier ministre par ses déclarations, plus tôt cette semaine.

Il avait notamment déclaré, mardi, qu'aucun progrès n'avait été accompli en vue de satisfaire aux conditions posées par le premier ministre du Québec pour son retour à la table des négociations constitutionnelles. Quelques heures plus tard, M. Mulroney convoquait la réunion des premiers ministres qui se tiendra mardi prochain à sa résidence d'été, ayant obtenu l'assurance que le Québec y serait présent.

Ce n'est pas la première fois que Benoit Bouchard tient des propos qui ont pour effet de hérisser le premier ministre et le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark. La rumeur veut que les relations soient fort tendues entre MM. Clark et Bouchard.

Personne n'a pu être joint au bureau du ministre, hier, pour commenter la situation. Mais il semble que le ministre de la Santé ait été écarté de l'épineux dossier constitutionnel.□



Benoit Bouchard

GRAD



La police a été lente, accusent les anti-fascistes

MARIE-CLAUDE HARVEY

La Ligue anti-fasciste mondiale (LAM) accuse les policiers de la CUM d'avoir tardé à intervenir dans l'incident à connotation raciale qui a perturbé une assemblée anti-fasciste mercredi soir, dans Hochelaga-Maisonneuve. Cependant, un témoin oculaire affirme que les policiers du poste 52 ont réagi plus rapidement que le prétend la LAM.

La LAM a déclaré lors d'une conférence de presse, hier, que des jeunes néo-nazis ont assiégé pendant plus de 30 minutes les quelque 80 personnes qui participaient à une assemblée publique avant que la police intervienne.

Selon Alain Dufour, président de la Ligue, les racistes ont profité de ce délai pour scander «White Power» et tenter de défoncer la porte du local de l'assemblée alors que, dit-il, des policiers observaient la scène sans agir.

Normand Robert, directeur du pavillon d'éducation communautaire de Hochelaga-Maisonneuve, avait une version différente des faits lorsqu'il a été joint par *La Presse* hier. Arrivé sur les lieux entre 20 h et 20 h 15, M. Robert soutient que les policiers étaient déjà sur place au moment de son arrivée, et tentaient de calmer la quarantaine de jeunes âgés de 8 à 14 ans.

«Nous avons organisé plusieurs activités pour ces jeunes dans le passé, et c'est pourquoi j'en connais la majorité. Ce sont des jeunes qui ne sont pas racistes mais qui se cherchent une cause», a expliqué M. Robert. Selon lui, il n'y avait pas plus de trois ou quatre jeunes de plus de 16 ans dans le groupe qui a perturbé l'assemblée.

La Ligue anti-fasciste voit plutôt dans cet incident le dernier épisode d'une longue série de confrontations à connotation raciale qui sont survenues dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve durant la dernière année.

«Ce n'est pas la première fois que nous avons des problèmes avec le poste 52. Nous avons essayé à plusieurs occasions de collaborer avec eux, mais les policiers de ce poste ne semblent pas prendre au sérieux les incidents raciaux du quartier», a affirmé M. Dufour. Il soutient avoir prévenu les policiers le matin même de l'assemblée de la possibilité de grabuge.

Aussi la Ligue a-t-elle l'intention de demander au ministère de la Sécurité publique et à la Communauté urbaine de Montréal de faire enquête sur les agissements du poste 52 au sujet de son intervention dans l'incident.

Par ailleurs, des informations recueillies par la LAM portent à croire qu'un festival aryen aura bel et bien lieu cette fin de semaine au Québec, vraisemblablement dans la région de Sorel.

Le président de la LAM, Alain Dufour, affirme avoir lui-même reçu, avant-hier, une invitation à cet événement de la part de groupes nazis. D'après le texte, une participation à cette réunion coûte 30 $ et il faut se présenter ce soir au «Bingo-La Poutinière», à Laval, pour apprendre l'endroit exact où elle aura lieu. Les gens de la LAM sont convaincus que cette invitation est authentique.

«Je crois qu'ils m'ont donné une invitation pour que je leur fasse de la publicité. C'est pourquoi j'ai attendu à la dernière minute pour donner cette information aux médias, a expliqué hier

VOIR LAM EN A2

Sommaire

Annonces classées	
immobilier	B9 à B11, C8
marchandises	C8
emplois	C8, C9
automobiles	C9, C10
propositions d'affaires	B8
Arts et spectacles	
informations	C1 à C7
ciné-horaires	C4, C5
télé-horaires	C7
Bandes dessinées	B11
Bridge	C10
Décès	C11
Économie	B1, B4 à B8
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	B9
Feuilleton	C9
Horoscope	B10
Le monde	B3
Loteries — résultats:	A4
Mots croisés	C8
«Mot mystère»	C9

POUR MIEUX CIRCULER DURANT LE WEEK-END

NDLR : Afin d'informer ses lecteurs qui voyagent au Québec durant la période estivale, La Presse dressera, tous les vendredis, un bilan des entraves à la circulation sur les autoroutes provinciales. Concernant les îles de Montréal et Jésus (Laval), les usagers du réseau peuvent s'informer en téléphonant aux numéros inscrits au bas du tableau. Ainsi prévenus, les automobilistes pourront planifier plus facilement leurs déplacements.

■ À proximité du Lac Brome - sortie Waterloo
Jusqu'en novembre, l'autoroute des Cantons-de-l'Est (A10) est fermée à la circulation en direction de Sherbrooke (vers l'est), à proximité de la sortie no 90, celle du Lac Brome - Waterloo, plus précisément au kilométrage 96. La circulation s'effectue à contresens les samedis et dimanches sur la portion de l'autoroute 10 habituellement utilisée vers l'ouest.

■ Fleurimont
En tout temps, détour sur 600 mètres à la jonction de la route 112 et de l'autoroute 10,à Fleurimont. Ceci afin de construire une nouvelle section de l'autoroute 10 entre les routes 216 et 112 et d'élargir la route 112 à quatre voies.

■ Drummondville
Depuis le 7 juillet, le pont qui enjambe la rivière Nicolet, habituellement utilisé vers Québec (est), est interdit de passage. Ce pont est situé à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. La circulation s'effectue à contresens EN TOUT TEMPS (à raison d'une voie par direction) sur l'autre pont normalement emprunté vers Montréal (ouest), et ce, jusqu'à la mi-octobre. Ceci afin de reconstruire ledit pont.

■ Québec
Jusqu'au 20 août, une à deux voies peuvent être fermées près de l'échangeur sud du pont Pierre-Laporte, entre 19 h et 6 h 45 , pour des travaux de planage et de pavage.

■ Rigaud
Jusqu'à la fin août, une voie sur deux est fermée en permanence dans les deux directions, entre les deux jonctions menant à la route 342 (vers Rigaud), sur trois kilomètres. La réfection des viaducs est effectuée durant cette période.

■ Shawinigan
Samedi et dimanche, la circulation sera déviée sur la voie de service pour les véhicules empruntant l'autoroute 55 (dans les deux directions), à la hauteur de la sortie Vallée-du-Parc - boulevard Biermans, et ce, sur un kilomètre. Cette situation prévaudra jusqu'à la mi-août, pour le remplacement d'un ponceau.

■ Près de la frontière américaine
Jusqu'en septembre, à l'intersection de l'autoroute 55 et de la route 143, chemin de détour en permanence dans les deux directions, et ce, de façon à permettre la construction d'un échangeur.

■ Charlesbourg
Samedi et dimanche, une voie sur deux sera fermée dans les deux directions, à la hauteur du viaduc Notre-Dame, à Charlesbourg. Cette situation sera en vigueur jusqu'au 7 août afin de réparer ledit viaduc.

■ Québec
Jusqu'au 21 août, deux voies sur trois, rétrécies à trois mètres chacune, sont disponibles sur le pont enjambant la rivière Saint-Charles, situé sur l'autoroute 73, et ce, en direction sud. Ceci pour réparer les joints de dilatation.

■ Saint-Romuald - Saint-Nicolas
Samedi et dimanche, sur le pont au-dessus de la rivière Chaudière (à l'approche de Québec), une voie sera disponible par direction à contresens, et ce, jusqu'au 8 octobre. Les camions ne pourront circuler sur ce pont durant les travaux.

■ Parc des Laurentides
Samedi et dimanche, entre les kilomètres 220 et 225 (à la côte Moncouche), la circulation sera au ralenti à raison d'une voie par direction, à cause des travaux sur la chaussée.

■ Samedi et dimanche, une seule voie sera disponible en alternance pour les deux directions, et ce, à l'aide de feux de circulation, à la hauteur du pont au-dessus de la rivière Cyriac (au kilomètre 210). Ces deux fermetures permettront la réfection de la chaussée.

INFO-TRAVAUX
(24 heures par jour, 7 jours par semaine)

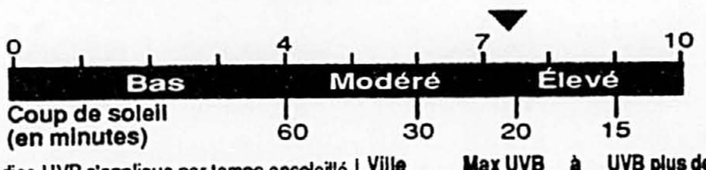
Montréal	(514) 873-4040	Trois-Rivières	(814) 371-6161
Malentendants ATS	(514) 864-9173	Bell Cellulaire (sans frais)	* ROUTE
Quebec	(418) 528-1616		

Source: Ministère des Transports du Québec

Infographie La Presse

LE SOLEIL

Indice ultraviolet B du 31 juillet à Montréal



L'indice UVB s'applique par temps ensoleillé ou sous une couche de nuages minces ou partiels. Avec un indice UVB inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice **modéré** de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice **élevé** de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.

Ville	Max UVB	à	UVB plus de 4
Hull /Ottawa	7,4	13h03	10h à 16h
Montréal	7,4	12h55	10h à 16h
Ste-Agathe	7,3	12h57	10h à 16h
Sherbrooke	7,3	12h47	10h à 16h
Drummondville	6,6	12h50	10h à 16h
Québec	7,1	12h46	10h à 16h

© 1992 MTI Inc.

La Quotidienne tirage d'hier
à trois chiffres **912**
à quatre chiffres **6738**

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES** Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	**GRANDES ANNONCES**	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITE		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — **Enregistrement : numéro 1400 • Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.**

RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 31 JUILLET 1992 **31-5-01**

SUITE DE LA UNE

VALCOURT

26 000 réfugiés bosniaques admis au Canada

Yougoslaves qui ont de la parenté au Canada mais qui se trouvent encore à l'étranger. Un Centre d'immigration du Canada ouvrira ses portes à Zagreb, capitale de la Croatie, pour accélérer le traitement des dossiers.

De plus, 1000 autres personnes ayant déjà formulé une demande du statut de réfugié en sol canadien pourront choisir de présenter une demande de résidence permanente à un Centre d'immigration sans avoir à quitter non plus le Canada. Pour ces dernières, il ne sera pas nécessaire d'être parrainées par un parent.

Les représentants des communautés serbe, croate et bosniaque du Canada ont réservé un accueil mitigé à l'annonce du gouvernement fédéral, soulignant que les mesures annoncées n'étaient pas directement destinées à aider les quelque 2,2 millions de réfugiés qui fuient la Yougoslavie.

L'opposition néo-démocrate a pour sa part demandé que le geste humanitaire d'Ottawa soit étendu aux Somaliens reçus au Canada et qui ont de la famille dans la région avoisinant leur pays d'origine. Quelque 1700 Somaliens ont fui la guerre civile pour se réfugier dans les pays limitrophes, notamment au Kenya.

Pour le président du Conseil des réfugiés, le gouvernement canadien devrait tout au moins permettre aux réfugiés somaliens qui sont déjà au Canada de présenter une demande de résidence permanente. « Les difficultés de communication avec la Somalie n'empêchent pas un tel geste », affirme-t-il.

Selon Mme Marie Lacroix, coordonnatrice au Comité d'aide aux réfugiés à Montréal, le traitement d'une demande d'immigration de Somalie ou du Sri Lanka en vertu du programme de réunification des familles peut prendre de 2 à 5 ans.

« Ce que nous demandons, c'est au moins de régulariser la situation de ces réfugiés qui sont déjà ici. En attendant que la situation dans leur pays d'origine s'améliore, ils sont ici des illégaux en attente des déportation. » Mme Lacroix, qui applaudit la décision fédérale en regard des Yougoslaves, se demande si le gouvernement canadien n'a pas toutefois un préjugé favorable envers l'immigration blanche.

L'avocate Dianne Bélanger, qui se spécialise dans les causes d'immigration, ne veut toutefois pas pour sa part lancer la pierre au gouvernement fédéral. « En améliorant la cause des Yougoslaves, le gouvernement canadien n'enlève rien aux autres. S'il faut attendre que le gouvernement règle tout les dossiers en même temps, rien ne sera fait », dit-elle.

Cependant, l'avocate de l'étude, Bélanger, Houde souligne que la situation de nombreux réfugiés au Canada, notamment celle des Haïtiens, qu'elle connaît mieux, mérite une attention tout aussi particulière de la part du ministère de l'Immigration. « Ces réfugiés, sur la voie d'accotement jusqu'à ce que la situation s'améliore dans leur pays, sont en attente de déportation. »

Dans le cas des Yougoslaves, près de 2000 cas de réunion de familles ont déjà fait l'objet d'un traitement accéléré au cours des douze derniers mois. Le ministre Valcourt a indiqué qu'il ne serait pas nécessaire d'augmenter le plafond prévu au programme de réunification des familles pour l'année en cours, qui se situe à 100 000 personnes.

M. Valcourt a ajouté que son ministère avait communiqué avec les responsables des provinces en vue de trouver un moyen de faciliter l'adoption d'orphelins yougoslaves. L'adoption est de responsabilité provinciale.□

Avec la collaboration de KATIA GAGNON à Montréal

CORBEIL

« CanAir » aura son siège social à Montréal

de faire l'acquisition de trois Airbus A-310, une transaction de l'ordre de 150 millions par laquelle Canadien pourrait réaliser un profit de 40 millions US.

L'aide financière du gouvernement permettra à Canadien de poursuivre ses opérations comme d'habitude et de garder sa tête au-dessus de l'eau alors qu'elle négocie une fusion avec Air Canada, affirme Jean Corbeil.

Ces avions, qui serviront aux Forces canadiennes, faisaient déjà l'objet de discussions depuis un certain moment, a indiqué le ministre. Les Airbus remplaceraient la flotte de Boeing 707 qui est actuellement utilisée pour le déplacement du personnel militaire et de leurs familles.

Le ministre a aussi dit qu'il veillera à ce que le marché aérien canadien demeure compétitif si le projet de fusion va de l'avant. Pour ce qui est des vols internationaux, a-t-il mentionné, la présence de joueurs étrangers facilite le maintien de la compétitivité.

Ian Angus, le critique NPD dans le domaine du transport, craint, pour sa part, que le gouvernement fédéral ne soit alors obligé d'ouvrir la porte aux Américains. « Et ça, c'est pis pour les Canadiens à long terme. »

Alors que certains croient que le projet CanAir a refroidi les discussions entre Air Canada et d'éventuels partenaires étrangers, Denis Couture, relationniste d'Air Canada, affirme le contraire. « L'annonce de cette semaine ne change en aucun point la stratégie d'Air Canada de développer, à long terme, un réseau international de partenaires en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. »

À court terme, Air Canada entend se concentrer sur une alliance nord-américaine. « Avec ou sans Canadien, il demeure nécessaire de conclure des alliances stratégiques internationales », dit encore M. Couture, tout en ajoutant qu'une fusion avec Canadien les rendrait plus attrayants aux yeux d'un partenaire éventuel.

Air Canada a entamé des discussions avec USAir, et malgré l'annonce de l'alliance de cette société américaine avec British Airways la semaine dernière, M. Couture affirme que le dossier n'est pas clos. Air Canada lorgnerait aussi vers Continental Airlines, une société qui vit elle-même ses propres déboires financiers mais dont les éléments d'actif constitueraient un complément intéressant au réseau actuel d'Air Canada.

LAM

La police a été lente, accusent les antifascistes

M. Dufour. Mais c'est absolument essentiel que la population soit informée de ce qui se passe dans ces mouvements et qu'on ne minimise pas l'impact de leurs activités ».

« Les néo-nazis ont été particulièrement actifs dans la région de Sorel ces temps-ci, mais il nous est impossible de savoir quel endroit servira à leur rassemblement. Il faudra se rendre au rendez-vous nous-mêmes pour le savoir », a-t-il affirmé.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'est déjà opposée à tout rassemblement à caractère raciste sur son territoire. Une pétition contre toute manifestation de propagande haineuse a également été présentée au cabinet du ministre Ryan mardi. Elle a recueilli, selon la LAM, 11 500 signatures provenant de la région de Sorel et 1 000 de la région de Montréal.

La ligue exerce présentement des pressions sur la Sûreté du Québec pour qu'elle suive de très près ce qui va se passer durant la réunion, de façon à ce qu'elle puisse agir dès qu'une activité illégale sera détectée.

Voulant créer un atmosphère de « contre-festival », la LAM organise ce soir un concert au Centre Gervais de Tracy, et un forum public contre le racisme aura lieu dimanche, à Sorel.□

JEUX

La reine triste

bumper la Galleva en question, qui avait fait mieux qu'elle au concours par équipe. Cela ne serait jamais arrivé dans une équipe de l'Ouest. C'est très russe vieille manière...

— Ce n'est pas moi qui prend les décisions, a répondu la gamine embarrassée, en se tournant vers son entraîneur. Lequel n'a pas cessé de regarder le plafond. Il n'avait manifestement pas l'intention de rendre des comptes à la presse bourgeoise.

Comme un souvenir soudain. Comme le remugle d'une époque pas si lointaine... Si peu lointaine en fait qu'on a eu la très nette impression que le gymnastique était le dernier îlot soviétique de la CEI...

o

Plus qu'une grande gagnante, il y a eu hier soir au Palau Sant Jordi un grand perdant : Bela Karoly. Celui que les américains appellent le sorcier. Le Roumain qui a « fait » Nadia Comaneci. Votre Nadia. Bela qui avait donné aux Américains, à Los Angeles, Mary Lou Retton, le volcan. Bela qui arrivait à Barcelone avec son « dream team » personnel, Elizabeth Okino, Shannon Miller et surtout sa préférée, la championne du monde en titre, Kim Zmeskal qu'il couve maladivement. Il est devenu très américain le gros Bela. Hier soir, il a fait bien des folies pour tenter d'influencer les juges, il courait partout sur le plancher, il a pompé le public, et ça a failli marcher. Shannon Miller, surnotée au cheval et aux barres est venue tout près de l'emporter...

Justice a quand même été rendue. La meilleure a gagné. La meilleure hier soir. En fait, elles sont cinq ou six au même niveau. La différence, c'est le grain de sable. Celui, par exemple qui a fait trébucher Kim Zmeskal dans son final, au sol. C'était réparable. Mais l'esprit abdique vite dans ces petits corps d'acier...

Anyway, on n'a plus les reines de gymnastique qu'on avait. La Boginskaia est la dernière.

Rien à voir avec les insectes convulsifs qui l'ont battue.

Une femme.□



Jeux d'eau

PHOTO LUC-SIMON PERREAULT, *La Presse*

Un garçonnet a profité du beau temps pour courir à travers les jets d'eau nouvellement installés à la sortie du métro de l'île Sainte-Hélène, cette semaine. Les jets font partie des nouvelles installations du parc des Îles, inauguré il y a deux semaines.

Précision

■ En référence à l'article paru en page A 3 de l'édition d'hier et traitant du dopage des chevaux de courses, la Corporation professionnelle des médecins-vétérinaires du Québec tient à préciser que le docteur André Dallaire, chercheur et professeur à la Faculté de médecine-vétérinaire de l'Université de Montréal, n'a rien à voir avec son homonyme de la région de Québec condamné à 500 $ d'amende pour des infractions relatives aux drogues.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 18 h ;
- à Montréal : C.I.B.C. Pie IX/Jean-Talon, avec la collaboration des succursales Bélanger/Lacordaire, Langelier / Paul-Émile-Lamarche, Langelier/Maurice-Duplessis, Henri-Bourassa/Sainte-Colette, Centre commercial Le Boulevard (face à La Baie, entrée Jean-Talon et Pie IX), 4270 est, boul. Jean-Talon, de 10 h 30 à 20 h 30 ;
- à Brossard : Institut des banquiers canadiens, Mail Champlain, 2150, boul. Lapinière, de 10 h 30 à 20 h 30 ;
- à Saint-Laurent : Place Vertu, avec la collaboration du Club Lions de Saint-Laurent, emplacement central, 3205, ch. de la Côte-Vertu, de 10 h 30 à 20 h 30.

À NE PAS MANQUER AU NOUVEAU VIEUX-PORT!

AMERIGO VESPUCCI
Venez visiter un superbe vollier italien à 3 mâts et de 100 mètres de long.
- Ouvert au public aujourd'hui de 14 h à 18 h
- Quai King Edward
- Gratuit

RABASKAS
Un rallye historique et sportif pour des jeunes du Québec et de la France qui effectueront un tour de l'île de Montréal en rabaskas, en canots identiques à ceux des explorateurs d'autrefois.
- Départ du rallye: 5 août à 9 h
- Quai Jacques-Cartier
- Gratuit

PLACE DES JEUNES
Des jeux, du maquillage, des spectacles
- Tout l'été du mercredi au dimanche
- Parc du Bassin Bonsecours
- Gratuit

Pièce de théâtre à l'affiche jusqu'au 7 août: *« J'veux pas voir mourir les oiseaux »*

... Et plusieurs autres activités!

MOLSON DRY PEPSI La Presse KMF 94,3 CJMS 128

LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

496-PORT

La Presse

Les Montréalais restent chez eux, le tourisme en région écope

KATIA GAGNON

■ Découragés par le temps maussade, assommés par les taxes, pris à la gorge par la récession ou encore retenus à la maison par les fêtes du 350e, les Montréalais sont moins sortis de leur ville cet été, et c'est le tourisme dans les régions éloignées du Québec qui en a le plus souffert.

Dans le Bas-Saint-Laurent, par exemple, on observe une baisse importante du nombre de touristes: 22 p. cent de visiteurs en moins, dont la moitié sont des Montréalais. En trois ans, le Bas-du-fleuve a perdu près du tiers de sa clientèle touristique.

«L'industrie touristique est la troisième source de revenus pour notre région, et cette baisse d'achalandage aura un impact direct sur les 6000 emplois qu'elle génère», expliquait hier Serge Ouellet, directeur de l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent.

Même son de cloche en Gaspésie, une des premières destinations touristiques au Québec, où la légère baisse enregistrée l'an dernier atteint 16 p. cent cette année. «Le mauvais temps nous a frappé de plein fouet, parce que nous avons beaucoup de produits d'aventure, de plein air», de dire Jocelyne Michaud, directrice de l'Association touristique de la Gaspésie.

Les Montréalais sont beaucoup plus portés à se diriger vers les régions du Québec lorsque la canicule est insupportable en ville. «Une famille prise deux jours dans un motel de Gaspé à cause de la pluie va s'en retourner en ville, c'est certain», ajoute Mme Michaud.

Raymond Furlong, propriétaire du Récif Café et de l'Auberge Ti-Loup, à Percé, acquiesce. «Si on se fie à l'achalandage dans les magasins de Percé, il y a beaucoup moins de touristes que l'an dernier. C'est certain qu'il y a une baisse importante».

Le Lac St-Jean accuse lui aussi une diminution nette de touristes. Le royaume des bleuets a accueilli cette année 10 p. cent moins de visiteurs, en majorité des Montréalais. «Ce sont les attractions importantes pour lesquelles on doit payer un droit d'entrée qui ont le plus souffert de la baisse d'achalandage», explique Bruno Lavoie, directeur chez Tourisme Saguenay-Lac St-Jean.

La popularité du nouveal attrait, «La fabuleuse histoire d'un royaume», a toutefois préservé la région d'une baisse encore plus dramatique du nombre de touristes. Cette attraction a drainé de 5000 à 6000 nouveaux visiteurs au Saguenay-Lac-St-Jean. L'offensive publicitaire entreprise cette année auprès des Montréalais, qui a connu un grand succès, a également attiré des centaines de personnes. «De cette manière, on a réussi à amortir les pertes que la récession et les taxes nous ont fait subir», de dire M. Lavoie.

De façon générale, les touristes restent moins longtemps en région, sont friands des forfaits, évitent les réservations longtemps à l'avance et, surtout, dépensent moins lors de leur passage. «Avant, les touristes faisaient le tour de tous les lieux payants, maintenant les gens sont beaucoup plus sélectifs, ils profitent plus de la gratuité de certains festivals, admirent les paysages plutôt que de faire des activités payantes», ajoute M. Lavoie.

Ce sont les campings qui semblent avoir écopé le plus, mauvais temps oblige. «Cette année, il y aura 23 p. cent moins de revenus dans ma caisse», déplore Agathe Lévesque, du camping Mont-Albert, en Gaspésie. Robert Geoffroi, du camping Mont-Tremblant, parle d'une baisse terrible. «C'est la moitié de ma clientèle qui s'est envolée cette année, dit-il. Nous allons congédier du personnel dès la semaine prochaine».

Suivant la logique du mauvais temps, les activités «d'intérieur», musées, théâtres, ont connu une hausse générale: le théâtre de la Marjolaine, par exemple, refuse des gens tous les soirs. «On a connu une hausse de 25 p. cent cette année», de dire Marjolaine Hébert, propriétaire de l'établissement.

Des régions éloignées de Montréal, c'est Charlevoix qui paraît avoir le mieux tiré son épingle du jeu. Malgré une légère baisse d'achalandage au mois de juin, la situation semble s'être rétablie en juillet. «La hausse du marché français a compensé la baisse québécoise», explique Jean-Baptiste Bouchard, président de l'Association touristique de Charlevoix.

De même, les Laurentides, l'Estrie et la région de Québec, situées assez près de la métropole, ont connu un début de saison estivale assez positif. Le nombre de touristes aurait même augmenté en Estrie, alors que les Laurentides et Québec n'accusaient qu'une légère baisse.

Vu la proximité de ces régions, les Montréalais peuvent, sur un coup de tête, aller y passer leurs quelques jours de congé. Comportant beaucoup de courts séjours, sans réservations, les voyages en Estrie ou dans les Laurentides sont généralement décidés à la dernière minute. «Les gens qui venaient cinq jours l'an dernier reviennent, mais pour deux jours seulement», rapporte-t-on à l'Auberge du Vieux Foyer, de Val David. «Mais heureusement, les touristes dépensent autant en trois jours qu'ils dépenseraient en une semaine», de commenter Diane Leblond, de Tourisme Laurentides. «Il faut dire que les Montréalais ont tellement d'activités dans leur ville qu'ils sont restés chez eux, cette année».

Reste que la plupart des hôtels, restaurants et lieux touristiques des régions espèrent qu'on aura enfin un été... au mois d'août. «Impossible de se battre contre le mauvais temps», soupire Jean-Pierre Brie, de l'Association des hôteliers de Québec.

40$ l'heure pour regarder la neige tomber...

GILLES GAUTHIER

■ Grâce à un fonctionnaire municipal à l'imagination débordante, la compagnie Météoglobe recevra 40$ l'heure pour qu'un de ses employés, sans doute un peu poète tout en possédant un certain bagage technique, observe la neige qui tombera sur Montréal l'hiver prochain.

Un contrat de 39590$ vient d'être accordé par le comité exécutif à Météoglobe dans le cadre d'une entente qui avait été conclue l'an passé entre la Ville de Montréal et l'Association des entrepreneurs en déneigement du Québec (AEDQ) et dont les coûts seront défrayés à parts égales.

Cet accord, fruit de l'éclair de génie d'un inconnu de l'appareil administratif, prévoyait qu'une caméra vidéo filmerait et qu'un magnétoscope enregistrerait les précipitations hivernales afin de déterminer si la neige serait solide ou fondante et, dans ce dernier cas, le pourcentage d'eau qu'elle contiendrait.

Mais l'équipement vidéo ne sera plus seul sur le toiiit de l'édifice de Météoglobe à Dollard-de-Ormeaux. Le contrat approuvé le 30 juin par le comité exécutif prévoit en effet qu'un «observateur» se tiendra près de la caméra pour noter «le type de précipitation (neige, pluie, grésil, bruine, mélange), les heures de début et de fin de la précipitation et, dans les cas de mélanges (neige-eau), la qualification et la quantification des constituants».

De plus, «un minimum de 40 heures par semaine, pendant huit semaines (non nécessairement consécutives) est garanti et sera défrayé pour les travaux de l'observateur». Sa présence est requise deux heures avant le début de la précipitation annoncée. A cette fin, la Ville fournira les bulletins météo à Météoglobe ainsi qu'un numéro de téléphone où un message enregistré est disponible 24 heures sur 24 pour connaître les prévisions.

Ses observations seront comparées à celles de l'enregistrement et à celles, humaines également, d'Environnement Canada à Dorval.

Le contrat prévoit également la supervision de l'installation des équipements vidéo, leur calibration, la préparation de rapports, l'administration générale du projet, etc. Ce qui nécessite chez Météoglobe une équipe composée d'un directeur général et d'un directeur scientifique (rémunérés 90$ l'heure chacun en vertu du contrat), des chargés de projet et des ingénieurs (65$ l'heure chacun). Ces tarifs, ainsi que celui de l'observateur, incluent cependant les travaux de secrétariat.

Le projet de la Ville et de l'AEDQ veut mettre fin aux litiges qui les opposent lorsque la précipitation est fondante. Il faut savoir que les entrepreneurs sont payés en fonction de la quantité de «vraie» neige qui tombe au sol et que des désaccords surviennent lorsque la température avoisine le 0 Celsius. Elle est «solide», affirmera un entrepreneur, fondante répliquera un fonctionnaire. Même si les deux parties s'entendent pour dire qu'il y a un mélange neige-eau, encore faut-il savoir dans quelle proportion: 30, 50 ou 70 p. cent de neige? Une neige peut aussi se transformer en mélange. Mais pendant combien de temps?

Selon la Ville, la réponse à ces questions a une importance considérable: l'enlèvement d'un centimètre de neige coûte plus de 100 000 $ aux contribuables. L'enregistrement des précipitations permettra de faire tourner, à la seconde près, la scène qui fait l'objet de la controverse.



Un beau cadeau pour ses 103 ans: le Jardin botanique!

Mme Louise Montruset a reçu, hier, un superbe cadeau pour fêter ses 103 ans: le Jardin Botanique de Montréal... et une fleur de son directeur, M. Pierre Bourque. Un petit bonhomme de trois ans, Mathieu Béland, les yeux cachés derrière d'immenses lunettes de soleil, est accouru vers Mme Montruset pour lui crier: «Bonne fête, grand-maman!» et lui demander si elle allait avoir un gâteau avec des chandelles. Un groupe d'enfants a même improvisé un joyeux «Bonne fête!» au grand plaisir de la dame centenaire. Originaires de France, elle et sont mari sont arrivés au Canada au début du siècle. Après avoir vécu dans tous les coins du pays, ils se sont installés au Québec il y a plus de 50 ans.

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Vétérinaires punis: la Commission des courses dit qu'elle n'était pas au courant

■ Le président de la Commission des courses du Québec, Yves Beaudoin, a soutenu hier qu'il n'était pas au courant de la décision de la Corporation professionnelle des médecins-vétérinaires qui a condamné 11 de ses membres pour avoir commis des fautes graves lors de l'achat ou la vente de drogues destinées aux chevaux.

Les 11 vétérinaires pris en faute ont été soit radiés soit mis à l'amende soit sévèrement réprimandés par leur corporation. Lorsque M. Beaudoin a pris connaissance de la nouvelle, hier matin, dans *La Presse*, il a immédiatement réagi en envoyant un délégué de la commission à Saint-Hyacinthe, au siège de la Corporation des vétérinaires, pour prendre connaissance de ce dossier fort controversé.

Puis, hier après-midi, M. Beaudoin a annoncé qu'il convoquera six des 11 médecins, dans les plus brefs délais. Il s'agit de MM. Yves Bouvier, de Buckingham, Yvan Desjardins, de l'Ile Bizard, Fernand Hamelin, de Saint-Didace, Jean Proulx, de Trois-Rivières, Jean Tanguay, de Saint-Marc sur Richelieu, et Pierre Tardif, de Victoriaville.

Leurs comparutions devant le comité de discipline de la Corporation avaient eu lieu entre février et juin 1992.

Le docteur Yves Bouvier a été radié pour une période de neuf mois et s'est vu imposer une amende de 20 000$ pour 174 manquements professionnels. Le comité lui reprochait d'avoir vendu des stéroïdes anabolisants sans avoir examiné les chevaux et sans ordonnance.

Le docteur Jean Proulx a été condamné à une amende de 3000$ plus les frais, en plus d'être sévèrement réprimandé pour 184 fautes professionnelles reliées aux drogues.

Les vétérinaires Pierre Tardif et Jean Tanguay, accusés tous deux d'importation de drogue nouvelle au Canada, et Yvan Desjardins, (sept fautes professionnelles relatives aux drogues), ont aussi été réprimandés.

Accusé de neuf manquements professionnels touchant les stéroïdes, le docteur Fernand Hamelin s'est vu imposer une amende de 1500$ assortie d'une sévère réprimande.

Tous titulaires d'une licence de la Commission des courses de chevaux du Québec, ces vétérinaires exercent une partie de leurs activités dans les différents hippodromes de la province. Ils devront donc s'expliquer devant la commission, qui décidera par la suite si elle suspend ou révoque leur licence.

M. Beaudoin a enfin blâmé la Corporation des médecins-vétérinaires pour avoir omis de l'aviser de ces condamnations.

L'eau doit être bouillie à Rivière-des-Prairies

■ Les résidants du secteur de Rivière-des-Prairies demeurant entre les boulevards Gouin et Perras et les 6e et 15e avenues sont invités à faire bouillir l'eau durant cinq minutes avant de la boire. Cette mesure a été rendue nécessaire par suite de la découverte de coliformes dans le réseau de distribution d'eau de ce secteur à la suite de l'analyse d'un échantillon prélevé mardi. Il faudra toutefois attendre l'incubation pendant 48 heures de cet échantillon avant d'en connaître le résultat et savoir si les résidants pourront recommencer à consommer l'eau sans la faire bouillir. Les résidants seront avisés aussitôt que la situation sera rétablie dans cette partie de la ville.

Le Département de santé communautaire du secteur a été avisé en même temps que les quelque 300 résidants du secteur.

Mauvaise surprise pour des amateurs de cocaïne aux desseins vengeurs

ÉRIC TROTTIER

■ Un résidant de LaSalle a appris brutalement qu'on ne vend pas de la mauvaise cocaïne à certains ressortissants jamaïcains qui ne badinent pas avec ces choses-là. Quatre d'entre eux ont tenté de régler un différend à l'«amiable», hier matin, mais l'affaire aurait bien pu se terminer dans un bain de sang, n'eût été de l'intervention habile de la police.

Vers 1 h de la nuit, quatre individus d'origine jamaïcaine armés d'un couteau et de machettes se sont présentés chez la victime, un homme de 23 ans habitant rue Saint-Patrick, à Lasalle. Les quatre «posses» exigeaient que l'homme rembourse 8 000$ au groupe en raison d'une récente transaction de drogue qui aurait mal tourné.

Les policiers de la CUM parviennent mal à établir le rôle exact de la victime dans cette transaction qui aurait eu lieu ces derniers jours. Il semble qu'il ait servi de contact entre les suspects et d'autres trafiquants de drogue. Toujours est-il que la mauvaise qualité de la poudre blanche aurait fait sortir de leurs gonds les quatre individus.

Hier matin, donc, ils ont menacé de s'en prendre à la vie de la victime si elle ne remboursait pas l'argent qu'ils estimaient avoir perdu dans l'échange. L'homme de 23 ans a alors téléphoné à des membres de sa famille et à des connaissances pour obtenir les 8000$. L'une de ces personnes a toutefois appelé les policiers, vers 5 h.

Les sergents-détectives Gilles Lavergne et Louis Lavigne ainsi que le lieutenant-détective Donald Côté, de la section des vols qualifiés, ont alors entrepris une enquête. Aidés d'une vigtaine de policiers et des agents de l'escouade technique, ils ont entamé une filature autour de la maison de la victime. On a recontacté les kidnappeurs pour leur fixer un rendez-vous, à 11 h 30, au coin des rues Windsor et Des Érables, à Saint-Pierre.

A l'heure prévue, deux des quatre individus se sont présentés pour cueillir leur argent, mais ils ont plutôt découvert un panier à salade: une douzaine de policiers les attendaient et ils ont facilement procédé à leur arrestation. Pendant ce temps, d'autres agents ont envahi la résidence de Lasalle pour maîtriser rapidement le troisième lascar, le quatrième ayant réussi à s'échapper entre temps. La victime n'a pas été blessée.

Les trois prévenus, Terry Fraser (22 ans), Evert Anderson (32 ans) et Albert Edwards (24 ans), ont été emmenés illico à la section des vols qualifiés de la police, dans le Vieux-Montréal, pour y être interrogés. Vers 21 h 30, ils ont été transférés au quartier général. Ils défileront aujourd'hui en chambre criminelle du palais de justice, où ils seront accusés de séquestration, complot, menaces de mort et extorsion de fonds.

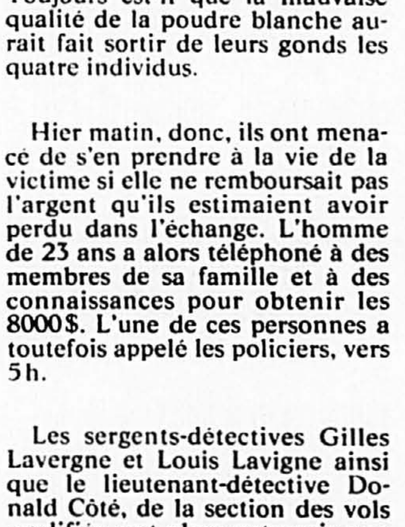
Les parents d'un garçon tué par un chauffard refusent d'oublier

KARIM BENESSAIEH

■ Quelques fleurs, un chandail et une poignée de messages entassés sur un trottoir de la rue Brunswick, à Pointe-Claire. C'est tout ce qu'il reste pour rappeler aux passants qu'un jeune homme de 15 ans, Trevor Denobrega Jr, a été heurté et traîné jusqu'à cet endroit par un chauffard, le 12 juillet dernier.

«Ça semble si étrange, a affirmé hier la tante du jeune homme, Rosaly Morrow. Le conducteur devait avoir une raison de passer par là, puisque c'est une impasse. Mais nous n'avons aucune idée de son identité et nous ne pouvons qu'espérer que quelqu'un, un témoin ou un de ses proches, se manifeste.»

Au moment de l'accident, le jeune Trevor revenait d'une réunion d'amis à Lachine. Il n'a sans doute pas vu venir le véhicule qui l'a fauché par derrière et l'a traîné sur une centaine de mètres, avant de disparaître dans la nuit. Il a succombé quelques minutes plus tard, vers 22 h 50, à l'Hôpital général de Lakeshore.



Trevor Denobrega Jr.

«Il avait beaucoup d'amis, explique son père en montrant le petit monticule d'offrandes sur le trottoir. Un jeune sportif, qui aimait danser et qui était tout fier ce soir-là de sa nouvelle coiffure. Il devait marcher en se disant que c'était un beau dimanche, et en pensant à ce qu'il allait faire le lendemain à ses cours d'été de français.»

Le peu d'indices laissés sur place n'ont pas permis de retracer le chauffard: un fragment de phare et des traces de peinture. La police recherche une camionnette de couleur bourgogne, probablement de marque GM ou Chevrolet. C'est peu, mais pas assez pour que la famille baisse les bras.

L'entêtement de cette famille à refuser que ce drame soit oublié, qui vient régulièrement comme en pèlerinage sur les lieux du drame, semble inexplicable. «Nous nous réunissons tous les dimanches soirs, à 22 h 15, pour prier, a confié le père. Je crois que nous avons beaucoup de difficultés à comprendre les raisons de l'accident et surtout pourquoi le chauffeur ne s'est jamais arrêté. Peut-être aurait-on pu alors le sauver...»

Incident à Toronto: la police de la CUM semble vouloir enterrer l'affaire

ÉRIC TROTTIER

■ Après avoir confirmé à *La Presse* qu'un juge torontois a refusé de livrer un prisonnier à deux policiers montréalais parce qu'ils détenaient un mandat écrit en français, la direction du service de police de la CUM a fourni une autre version de l'affaire au premier juge de paix de l'Ontario, Gérald Lapkin.

Les représentants du palais de justice de Toronto ont contacté la police de la CUM pour en savoir plus sur cette affaire inusitée. La direction du SPCUM aurait alors nié que l'incident se soit déroulé tel que relaté dans *La Presse* de mercredi.

«Un représentant de la CUM nous a dit que des policiers sont bel et bien venus à Toronto pour obtenir le transfert d'un détenu, mais qu'aucun incident n'est survenu», a expliqué le juge Lapkin, hier. «Manifestement, la police n'a pas l'intention de porter plainte contre le juge», a-t-il ajouté.

Rappelons que le 6 juillet, deux sergents-détectives des districts 33 et 43 se sont rendus à Toronto pour cueillir un prisonnier recherché au Québec depuis 1989. En voyant le mandat d'arrestation écrit en francais, et signé en bonne et due forme au palais de justice de Montréal, le juge torontois aurait lancé: «*I don't read french!*», avant de se lever et de quitter son bureau.

Les policiers ont fini par se débrouiller en trouvant un juge francophone qui célébrait des mariages, ce jour-là. Celui-ci a bien voulu accepter de signer la requête et les policiers ont pu récupérer leur détenu à temps pour prendre leur avion.

«Tant qu'on ne m'aura pas fourni tous les détails sur cet incident, je ne pourrai instituer une enquête», a poursuivi le juge Lapkin.

Toutefois, cette semaine, le capitaine Pierre Brisebois, de la CUM, avait confirmé l'histoire à *La Presse*. Pour des raisons qu'on ignore, il semble que depuis ce temps, la direction de la police ait changé son fusil d'épaule.



PHOTO PC

Bob Sessop, à gauche, a longuement étreint son fils Kenneth, après avoir entendu le verdict rendu contre le meurtrier de sa fille.

Aide juridique: l'incertitude règne sur les compressions

GILLES ST-JEAN

■ Moins de 24 heures avant l'échéance prévue pour la fermeture de deux services et la suppression d'une vingtaine de postes, dont 17 d'avocats, à l'Aide juridique à Montréal, on attendait toujours hier une décision du Conseil du trésor sur l'envergure des compressions auxquelles l'Aide juridique devra se soumettre.

En février dernier, le Trésor a imposé à l'Aide juridique des compressions de 6,2 millions sur un budget d'environ 100 millions, en 92-93. À Montréal, l'administration a décidé de fermer les divisions des appels et de l'immigration, à compter de ce soir (les dossiers déjà ouverts doivent être terminés), et la cessation du service de garde téléphonique dès lundi.

Selon les syndicats, la fermeture du bureau de l'immigration nécessitera l'émission de mandats à des avocats de pratique privée qui coûteront 1,727 million au lieu de permettre des économies de 727 000 $ — chaque dossier confié à un avocat de pratique privée coûte 785 $ contre 485 $ si un avocat salarié s'en chargeait, disent les employés.

«Quant à la suppression du service de garde téléphonique, cela va contre l'esprit du droit constitutionnel du citoyen à consulter un avocat dès son arrestation. En particulier, la personne qui n'est pas habituée à faire face à la justice a rapidement besoin de conseils gratuits sur ses droits civiques», a soutenu Me André Cloutier, vice-président du syndicat des avocats, qui n'écarte pas des recours judiciaires pour faire maintenir ce service.

Me Cloutier reconnaît que le Barreau a un service de garde, la nuit, mais dit que la police a pris l'habitude de référer les personnes arrêtées à l'Aide juridique.

Pour sa part, l'attaché de presse du ministre de la Justice Gil Rémillard ne cache pas qu'il est impossible d'éviter des compressions.

«Il est certain qu'il y aura des coupures, mais celles déjà annoncées pourraient être atténuées», a fait valoir Mme Linda Dion, qui a rappelé que M. Rémillard et les bureaux régionaux de l'Aide juridique avaient soumis un projet visant à adoucir les exigences du Conseil du trésor.

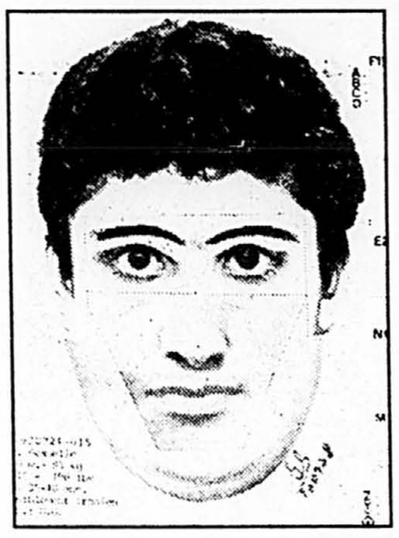
Selon elae, le Conseil du trésor devrait faire connaître sa décision au cours des prochains jours.

Il a violé une fillette de six ans

■ La police recherche un homme qui a violé une fillette de six ans dans le quartier Côte-des-Neiges.

L'individu a repéré la fillette pendant qu'elle jouait dans la ruelle près de la maison de ses parents, vers midi, vendredi dernier. Il s'est approché d'elle et lui a demandé de l'aider à chercher ses clefs. La fillette s'est toutefois méfiée et a refusé de l'aider. L'homme l'a alors empoignée et l'a amenée plus loin dans la ruelle, où il l'a violée.

La victime a été soignée à l'hôpital Sainte-Justine. Selon son témoignage, son agresseur a une trentaine d'années, mesure environ 1,80 mètre et pèse 85 kilos. Il a le teint, les cheveux et les yeux foncés, et serait possiblement d'origine iranienne.



Exécuté après 18 ans d'attente

Reuter

SALT LAKE CITY

■ William Andrews, condamné à mort en 1974 pour trois meurtres, a été exécuté hier par injection léthale, a-t-on appris auprès des autorités pénitentiaires.

Condamné à l'âge de 19 ans, il a attendu 18 ans en prison avant d'être exécuté. Il s'agit de la plus longue attente jamais effectuée par un condamné à mort aux États-Unis.

William Andrews est la 178e personne exécutée aux États-Unis depuis le rétablissement de la peine capitale par la Cour suprême en 1976.

Morin reconnu coupable du meurtre de la petite Christine

Presse Canadienne

LONDON

■ Après une semaine de délibérations, un jury de six hommes et de six femmes a mis fin à un procès de neuf mois, hier, en déclarant Guy Paul Morin coupable du meurtre au premier degré d'une fillette de neuf ans, Christine Jessop.

Morin, qui est âgé de 32 ans, n'en a pas moins continué à proclamer son innocence et il a fait savoir qu'il interjettera appel.

Élève de quatrième année, Christine a été vue vivante pour la dernière fois le 3 octobre 1984, au moment où elle achetait de la gomme à mâcher en sortant de l'école, à Queensville (au nord de Toronto).

Son corps a été découvert sur une ferme, deux mois plus tard. L'autopsie a permis d'établir qu'elle avait été violée et poignardée. Le meurtrier avait même essayé, avec un couteau, de la décapiter.

Morin était arrêté, au cours de l'année 1985, et accusé de meurtre. Acquitté, il voyait cependant sa cause portée en Cour suprême du Canada, qui ordonnait un deuxième procès.

Au cours de ce procès, les jurés ont passé 122 jours dans la salle d'audiences et ils ont entendu 132 témoins. Pendant les délibérations, une femme du jury a été transportée à l'hôpital pour accoucher. Souffrant d'un mal de dent, un homme a été conduit chez le dentiste.

«Je ne suis pas coupable de ce crime», a lancé Morin en entendant le verdict, qui l'oblige automatiquement à purger 25 ans de prison avant d'être admissible à une libération conditionnelle. «C'est une parodie de la justice», a-t-il ajouté.

667 reptiles saisis à Lacolle

■ Les douaniers de Lacolle ont réalisé la saisie surprenante de 667 reptiles, mardi dernier.

Les animaux, dont certains sont rares et en voie de disparition, étaient contenus dans un camion et le conducteur ne les a pas déclarés. Parmi toutes ces petites bêtes on retrouve notamment trois serpents dont un python royal, 600 tortues, une cinquantaine de grenouilles dont 20 rainettes aboyantes et deux lézards cornus.

Les spécimens, qu'on destinait aux animaleries canadiennes, ont été confiés au Zoo de Granby. Des accusations seront portées contre l'individu qui a tenté cette importation illégale.

La conférence de presse de Simard Beaudry est remise

Presse Canadienne

LAVAL

■ Les dirigeants de la compagnie Simard Beaudry Inc., de Laval, ont reporté, hier matin, une conférence de presse qui devait avoir lieu quelques heures plus tard afin de prendre le temps de bien analyser les nombreuses déclarations faites par deux conseillers municipaux d'opposition de Laval et le maire Gilles Vaillancourt sur l'agrandissement de la carrière de Simard Beaudry.

Le président du conseil d'administration Mario Beaulieu, également sénateur conservateur, et le président-directeur général Bernard Denis ont évalué qu'ils devaient lire tous les textes écrits relativement à ce dossier avant de fournir leur version des faits, a expliqué hier le relationniste Clément Gagnon.

Selon ce dernier, les deux hommes veulent principalement vérifier les documents juridiques et techniques qui ont fait dire au maire de Laval que l'agrandissement de la carrière Simard Beaudry avait été possible grâce à un vide juridique.

Le maire Vaillancourt a confirmé mercredi à des journalistes de Montréal que l'agrandissement de la carrière avait été fait avant l'adoption d'un règlement municipal l'y autorisant.

M. Vaillancourt estime que la compagnie lavalloise a profité d'un vide juridique du fait qu'aucun règlement municipal n'interdisait l'exploitation d'une carrière sur le site concerné par l'agrandissement.



Gilles Vaillancourt

Le règlement municipal interdisait bien toute construction, reconnait le maire qui ne croit cependant pas que de faire un trou équivaut à construire.

Les conseillers de l'Opposition Maurice Clermont et Pierre Yves Pothier contestent cette façon de voir, réclamemt la démission du maire Vaillancourt et la tenue d'une enquête publique sur les relations entre Laval et les sénateurs Pietro Rizzuto, Mario Beaulieu et l'ancien trésorier du Parti libéral du Québec, Tommy D'Errico, à titre de propriétaires des terrains concernés.

Le Canada, un pays violent

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Vous croyez que le Canada est un pays paisible? Pas tout à fait. Selon une étude récente sur la criminalité dans les pays industrialisés effectuée pour le gouvernement français, son taux de criminalité le porte au second rang parmi les pays occidentaux.

Seuls les États-Unis seraient plus dangereux, les crimes violents y sont de trois à quatre fois plus nombreux. Par ailleurs, le Canada serait de deux à trois fois plus violent que les pays de l'Europe de l'Ouest, qui eux-mêmes affichent trois fois plus de crimes qu'au Japon.

Des données publiées en septembre par Statistique Canada indiquent que Vancouver, avec 21 176 crimes par 100 000 habitants, Edmonton avec 16 726 crimes et Ottawa avec 12 542 crimes, détiennent les indices de criminalité les plus élevés au pays. Toronto et Montréal se situent respectivement au sixième et au septième rang.

Irvin Waller, criminologiste à l'Université d'Ottawa qui a rédigé le rapport, affirme qu'il faudrait consacrer plus d'argent à un programme national de lutte contre le crime afin d'en combattre les racines — qui sont la pauvreté, le manque d'éducation, le chômage et la toxicomanie — plutôt que de construire davantage de prisons et d'embaucher plus de policiers.

«Nous avons accompli d'immenses progrès dans plusieurs domaines. L'espérance de vie a augmenté, la fréquentation scolaire aussi, et les gens sont plus à l'aise financièrement. Mais le taux de criminalité a doublé et dans certains cas triplé au cours de la dernière décennie», a-t-il ajouté.

loto-québec

RÉSULTATS loto-québec

649 **Tirage du 92-07-29**

GAGNANTS		LOTS
6/6	0	2 139 680,20$
5/6+	4	160 476,00$
5/6	253	2 029,70$
4/6	15 770	62,40$
3/6	313 420	10,00$

5 6 7 14 16 46

Numéro complémentaire: 37

Ventes totales: 16 474 579,00$
Prochain gros lot (approx.): 5 300 000,00$
Prochain tirage: 92-08-01

Extra® **Tirage du 92-07-29**

NUMÉROS	LOTS
733723	100 000 $
33723	1 000 $
3723	250 $
723	50 $
23	10 $
3	2 $

Banco **Tirage du 92-07-30**

2	3	10	13	17
20	21	24	26	29
31	47	48	49	53
55	57	60	61	63

Prochain tirage: 92-07-31

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Avis public

Ville de Montréal

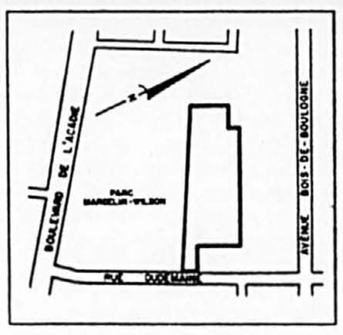
Étude d'un programme de développement résidentiel
Les jardins Dudemaine

L'atelier de recherches urbaines appliquées, Construction Sorella et Développement Aventura sollicitent l'autorisation de la Ville de Montréal pour la construction de 4 bâtiments résidentiels de 6 étages et comprenant :
- une superficie de 23 982 m²;
- 204 logements;
- 124 espaces de stationnement

L'emplacement projeté est situé à l'angle de la rue Dudemaine et de l'avenue Bois-de-Boulogne, tel qu'illustré par le croquis.

Ce projet déroge à la réglementation municipale concernant la hauteur et le nombre de logements par bâtiment.

Conformément au Règlement 9058, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 88 0513599, au plus tard le 23 août 1992, à l'adresse suivante :



Secrétariat des Comités-conseil d'arrondissement
500, boulevard René-Lévesque Est, bureau 305
Montréal H2L 4Y3

La présentation du projet aura lieu lors de l'assemblée régulière du Comité-conseil de l'arrondissement Ahuntsic / Cartierville le 24 août 1992, au Centre l'Acadie, 2005, rue Victor-Doré, à 19 h.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce programme de développement, vous pouvez communiquer au 872-9387.

Hôtel de ville
Montréal, le 7 juillet 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

Avis public

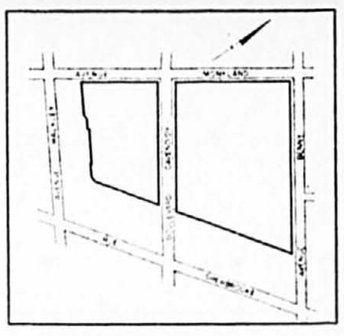
Ville de Montréal

Étude d'un programme de développement résidentiel
Ensemble Benny Farm

La Société canadienne d'hypothèques et de logement sollicite l'autorisation de la Ville de Montréal pour la réalisation du réaménagement complet de l'ensemble «Benny Farm» comprenant :
- la démolition graduelle de 384 unités de logement;
- la construction graduelle de 1 090 nouvelles unités de logement:
  - d'une hauteur variant de 3 à 6 étages
  - d'une superficie totale de 127 095 m²
- le réaménagement des espaces libres;
- 1 165 cases de stationnement intérieur et extérieur.

L'emplacement projeté est situé de part et d'autre du boulevard Cavendish entre les rues Monkland et Sherbrooke Ouest, tel qu'illustré par le croquis.

Ce projet déroge à la réglementation municipale concernant la hauteur. Conformément au Règlement 9058, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 91 0529608, au plus tard le 23 août 1992 à l'adresse suivante :



Secrétariat des Comités-conseil d'arrondissement
500, boulevard René-Lévesque Est, bureau 305
Montréal H2L 4Y3

La présentation du projet aura lieu lors de l'assemblée régulière du Comité-conseil de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce le 24 août 1992, au Centre Monkland, 4410, avenue West Hill, 19h.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce programme de développement, vous pouvez communiquer au 872-9387.

Hôtel de ville
Montréal, le 7 juillet 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

Avis public

Ville de Montréal

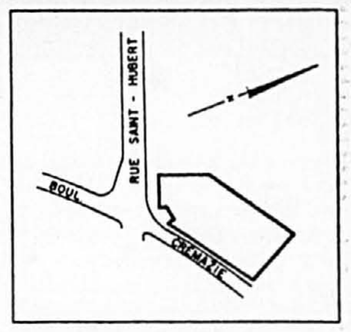
Étude d'un programme de développement
Agrandissement du bâtiment situé au 827-55 boulevard Crémazie Est.

Les architectes Lemay et Associées et le Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal sollicitent l'autorisation de la Ville de Montréal pour l'agrandissement en hauteur d'un étage du bâtiment portant les numéros 827-855, boulevard Crémazie Est et comprenant :
- 1 468 m² à des fins de laboratoire;
- 20 espaces de stationnement;
- Sur la toiture :
  - une antenne de communication d'une hauteur de 12,2 mètres
  - un panneau d'information sur l'indice de la qualité de l'air (6,6 mètres de hauteur x 5,8 mètres de largeur)

L'emplacement projeté est situé à l'angle de la rue Saint-Hubert et du boulevard Crémazie, tel qu'illustré par le croquis.

Ce projet déroge à la réglementation municipale concernant la hauteur et l'occupation du bâtiment.

Conformément au Règlement 9058, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence 91 0021706, au plus tard le 23 août 1992, à l'adresse suivante :



Secrétariat des Comités-conseil d'arrondissement
500, boulevard René-Lévesque Est, bureau 305
Montréal H2L 4Y3

La présentation du projet aura lieu lors de l'assemblée régulière du Comité-conseil de l'arrondissement Ahuntsic / Cartierville le 24 août 1992, au Centre l'Acadie, 2005, rue Victor-Doré, à 19 h.

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur ce programme de développement, vous pouvez communiquer au 872-9387.

Hôtel de ville
Montréal, le 7 juillet 1992

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge



Le Jardin botanique de Montréal cultive des salicaires. Son directeur, Pierre Bourque, ne croit pas qu'il faille s'inquiéter outre mesure de la prolifération de cette plante qui menace certains habitats naturels.
PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

La salicaire pourpre: une belle menace pour plusieurs habitats naturels

JEAN-FRANÇOIS GAZAILLE

■ Flamboyante et séduisante, vénérée par les horticulteurs et vendue par les pépiniéristes, la salicaire pourpre constitue, d'après des organismes de conservation, «une belle menace» pour plusieurs habitats naturels du continent.

La Fédération canadienne de la faune distribue présentement une brochure justement intitulée «Une belle menace». Le document reproche à cette plante, qui ne connaît aucun prédateur, d'envahir les lieux humides, empiétant sur le territoire des espèces végétales environnantes et menaçant les espèces animales qui y vivent.

La brochure fait partie d'une campagne de sensibilisation menée notamment par le Service canadien de la faune (SCF), et Agriculture Canada. Elle invite la population à signaler toute concentration importante de la plante, qui pousse dans les fossés et les marais, sur les rives des lacs et des rivières et même sur les terres agricoles.

Le directeur du Jardin botanique de Montréal, Pierre Bourque, affirme que de toutes les régions du continent, c'est le Midwest américain qui est le plus ravagé par la salicaire. «Elle envahit littéralement les terres agricoles, au grand désespoir des cultivateurs qui ne savent plus comment s'en débarrasser», explique M. Bourque.

Mais pour Gerry Lee, chef de division de la Conservation des habitats du SCF, l'invasion est aussi critique au Canada, particulièrement dans le sud de l'Ontario. «Tous les lieux humides et les terres agricoles près de Smith Falls sont pourpes maintenant», dit-il.

La salicaire apparaît désormais en bordure de plusieurs rivières de Colombie-Britannique, prenant la place de plantes aquatiques essentielles à la survie des jeunes saumons. Les canards voient leurs aires de nidification envahies par la prolifique plante, qui y étouffe les espèces végétales indigènes.

Au Québec, la «couleur pourpre» se voit jusque sur l'île d'Anticosti, même si la plante n'est pas censée pouvoir vivre près de la mer. Selon Gerry Lee, il faut s'attendre, dans les prochaines années, à une expansion massive de la salicaire au Québec.

L'Alberta, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard ont banni la salicaire alors qu'en Ontario, une cinquantaine de municipalités l'ont inscrite sur leur liste noire. Selon Gerry Lee, depuis un an, «il s'est développé une grande collaboration entre les ministères de toutes les provinces et les organismes qui luttent contre la prolifération de la salicaire».

Or, dangereuse ou pas, la salicaire fait partie des arrangements floraux du Jardin botanique. On la trouve chez de nombreux jardiniers amateurs, les pépiniéristes en vendent et les horticulteurs en ont planté jusque dans le Vieux-Port.

Comme une multitude d'espèces végétales et animales, la salicaire a été accidentellement importée d'Europe au siècle dernier. Ses grains de pollen sont tellement petits qu'aucun oiseau n'est en mesure de les trouver et de les manger. Les seuls ennemis qu'on lui connaisse sont des insectes qui habitent des lieux plantés de salicaires... en Europe.

Après cinq années de recherches communes, le Canada et les États-Unis ont décidé d'introduire sur leur territoire deux types d'insectes européens susceptibles de ralentir l'expansion de la «belle menace». On pense que, dès l'an prochain, des scientifiques canadiens étudieront l'efficacité de ces insectes de même que leur impact sur les habitats naturels. Ils veulent surtout s'assurer que ces prédateurs ne nuiront pas à d'autres espèces végétales.

D'aucuns prétendent que la création d'hybrides stériles permet justement un plus grand contrôle. Cependant, des chercheurs de l'Université de Winnipeg ont prouvé que le pollen d'une salicaire fertile peut «refertiliser» un hybride.

L'éradication ne sert pas à grand chose. La plupart du temps, une partie des rhizomes restent dans le sol et donnent de nouvelles plantes; la manipulation des fleurs suffit à disséminer le pollen.

Le tout Saint-Majorique attend le retour des ovnis

PC
SAINT-MAJORIQUE

■ Si les extra-terrestres possédaient un certain sens du spectacle, ils auraient certainement profité des foules qui se déplacent depuis le début de la semaine dans le secteur de Saint-Majorique, dans la région de Drummondville, pour se montrer le bout des antennes. Encore mercredi soir, plus de 500 personnes avaient les yeux rivés au ciel, sans toutefois réussir à faire la lumière sur le mystère qui plane sur cette région.

M. François Bourbeau, astronome amateur qui observe depuis une quinzaine d'années les anomalies célestes, avoue que l'achalandage commence à le frustrer un peu. «Ca devient fatigant. Il commence à y avoir trop de monde», a-t-il commenté hier.

M. Bourbeau soutient que l'appel lancé aux médias avait été réalisé dans l'espoir que d'éminents chercheurs universitaires proposent de lui prêter certains appareils qu'il ne peut malheureusement pas se payer. Le téléphone ne dérougit pas depuis le début de la semaine, mais les grands professeurs se font plutôt discrets.

Toute cette affaire a débuté lundi soir dernier quand un avocat de Drummondville a rapporté avoir aperçu un objet lumineux dans le ciel, au centre d'équitation Beauséjour, de Saint-Majorique. M. Bourbeau est alors contacté, et il aura le temps de filmer le phénomène. Aujourd'hui, il avoue qu'il a été un peu pris de court. Tout probable que les extra-terrestres ne lui laisseront jamais plus autant de temps pour les observer.

C'est pourquoi il désire maintenant prévenir les coups. De puissantes lunettes d'approche sont maintenant installées est un avion privé est prêt à décoller afin de cerner «l'ennemi» . Un système de communication avec des gens de Saint-Joachim-de-Courval et Saint-Majorique a également été établi. La prochaine fois, les mystérieux visiteurs ne pourront échapper à leurs observateurs par plus de 500 mètres, assure «l'ufologue» .

Évidemment, toute cette organisation ne pourra être maintenue indéfiniment. «Samedi soir, ce sera le grand branle-bas de combat. Des astronomes amateurs de partout se rendront ici. Nous allons mettre le paquet. Si nous ne voyons rien, nous arrêterons tout ça, nous dirons qu'il n'y a plus rien, et nous continuerons nos recherches secrètement», a conclu M. Bourbeau.

Le député Richard se fait rassurant

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Comme si la constitution ne suffisait pas, voilà que les ovnis (objets volants non identifiés) viennent ajouter aux tracas du député Maurice Richard, de la circonscription de Nicolet-Yamaska.

Président du caucus des députés libéraux de la vaste région de la Mauricie et des Bois-Francs, M. Richard reçoit en effet quantité de téléphones de citoyens s'inquiétant des manifestations de curieux objets lumineux dans le ciel de Saint-Majorique.

Histoire de savoir à quoi s'en tenir le député Richard a donc pris sur lui de vérifier cette prétention selon laquelle les curieux phénomènes observés depuis deux mois proviendraient d'un ballon doté de sondes et autres appareils accomplissant des missions de surveillance pour certains ministères, notamment l'Environnement.

Il n'en est rien ! Selon M. Richard, les ministères qu'il a consultés nient tout rapprochement entre les phénomènes observés et les sondes que parfois ils peuvent utiliser.

«S'il s'agissait de ballons, on verrait distinctement leurs sondes. Il ne s'agit pas de cela, c'est clair», soutient le député libéral.

Il répond donc au téléphone en tentant de rassurer ses commettants, comme les confesseurs de jadis.

«Il n'y a rien d'autres que le puis faire. Tant qu'il n'y a pas plus d'impacts que cela sur la population... Je ne dis pas, si trois ou quatre vaches disparaissaient, comme on voit dans certains films, mais là...»



Le centre Paul-Sauvé: bientôt démoli pour faire place à des logements publics et privés.

L'entrepreneur aura 150 jours pour démolir Paul-Sauvé

GILLES GAUTHIER

■ Le contrat pour la démolition du centre Paul-Sauvé, qui coûtera aux alentours de 1,5 million, sera entériné par le conseil municipal à sa séance du 14 septembre et l'entrepreneur aura 150 jours pour faire disparaître le bâtiment.

L'appel d'offres pour l'attribution du contrat vient d'être publié dans les journaux et la date limite pour présenter des soumissions est le 10 août. Les soumissionnaires doivent déposer un cautionnement de 100 000 $.

Les services municipaux expliquent la longue période de temps qui sera accordée au démolisseur pour s'exécuter par l'ampleur de la tâche. Des consultations ont été menées auprès d'entreprises spécialisées avant d'établir cet échéancier.

L'administration Doré-Cousineau veut faire construire sur le vaste terrain, à l'angle de Beaubien et de Pie IX, des logements privés et publics, des commerces de voisinage et peut-être un centre communautaire.

Elle a promis de soumettre le projet qu'élabore présentement la Ville à une consultation publique.

La Presse
PRÉSENTE
Depuis le 1er juillet, réduction de 6% sur tous les billets à prix régulier
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE
SRC RADIO ET TÉLÉVISION
Diffuseur officiel

CE SOIR
Stanislaw Skrowaczewski

VENDREDI 31 JUILLET 20H00
BEETHOVENISSIMO!
BEETHOVEN: 6e et 7e symphonies
Orchestre Métropolitain
sous la direction de Stanislaw Skrowaczewski
BEETHOVEN À LA BELLE ÉTOILE DU 30 JUILLET AU 2 AOUT
En collaboration avec la Télévision et le Réseau FM stéréo de Radio-Canada
12,50$ 25$ 35$
AMPHITHÉÂTRE
Info-Festival DE L'interurbain Bell (514) 759-6974
LE FESTIVAL DE LANAUDIÈRE ACCEPTE LES FRAIS D'APPELS
Billetterie centrale de l'Amphithéâtre
(Aucun frais de service à ce point de vente)
Tél.: (514) 759-4343
ou sans frais 1-800-561-4343
billetterie Articulée (514) 524-4526
EN VENTE CHEZ ADMISSION (514) 522-1245
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles
Communications Canada
Tourisme Québec
L'interurbain Bell
YAMAHA
SPINELLI LEXUS TOYOTA
LES JOIES musique SCOTT

COUREZ VOIR NOS PRIX OLYMPIQUES EN MAGASIN!
SONY

549.$ SLV-595HF
499.$ SLV-494HF
MAGNÉTOSCOPE VHS HI-FI
(SLV-595HF)
• 4 têtes Hi-Fi double azimuth
• Programmation simplifiée
• Télécommande.
(SLV-494HF)
• 4 têtes Hi-Fi double azimuth
• Programmation bilingue
• Entrées A/V avant
• Télécommande.
SAINT-HUBERT 3256 Grande-Allée, 678-3430 • 871-8407
BROSSARD 8025 boul. Taschereau, 443-4488
GRANBY 31 Évangéline, 378-0139
ATELIERS ÉLECTRONIQUES BROSSEAU
10 Techniciens à votre service
electro max
Du service de l'expertise sur place

Bourassa à la table : un « suicide politique » dit Parizeau

YVES BOISVERT

Jacques Parizeau accuse le premier ministre Robert Bourassa d'avoir « trompé le Québec » et se demande s'il n'a pas commis un « suicide politique » en acceptant de rencontrer les autres chefs de gouvernement canadiens, la semaine prochaine, au lac Harrington.

Selon le chef du Parti québécois qui donnait une conférence de presse à Montréal, hier, M. Bourassa « va s'écraser », lui qui avait affirmé, au lendemain de l'échec de Meech, que « jamais » il ne retournerait négocier la Constitution à 11.

« Cette entente (du 7 juillet, entre les provinces anglophones et le fédéral) a été jugée inacceptable par tout le monde au Québec. Le premier ministre du Québec doit le dire. Clairement. Il doit le dire aux Québécois et aux Canadiens : il ne peut y avoir de négociations sur cette base. »

« La deuxième étape, pour lui, sera plus difficile. Je le sais. Mais il doit tirer cette conclusion : après des années de négociations fastidieuses et complexes, ce que le Canada a mis de l'avant nous est inacceptable, et donc la Loi 150 trouvera application : il y aura un référendum sur la souveraineté le 26 octobre. C'est cela, être un homme d'État. »

Strategie effondrée

M. Parizeau estime que le premier ministre du Québec a vu sa stratégie s'effondrer complètement. Le chef du PQ a identifié ainsi les « deux pivots » de la stratégie de M. Bourassa pour obtenir les meilleures offres constitutionnelles possibles : le refus des négociations à 11 et la menace d'un référendum sur la souveraineté ou le « couteau sur la gorge ».

L'entrevue accordée par le premier ministre au journal *Le Monde*, le 18 avril, dans laquelle il disait qu'il préférerait faire un référendum sur des offres fédérales que sur la souveraineté, « coupe » le premier pivot, de dire M. Parizeau. « Il a retiré le couteau sur la gorge. On ne le croira plus, au Canada anglais, quand il agitera la Loi 150. »

Ensuite, le premier ministre a annoncé qu'il retournerait à la table de négocation constitutionnelle s'il obtenait l'assurance que le Canada anglais était prêt à offrir « la substance de Meech ».

Or, la substance de Meech n'est pas sur la table, et il s'en faut de beaucoup, dit M. Parizeau. Le droit de veto prévu pour chaque province dans Meech sur la création de nouvelles provinces et la réforme des institutions fédérales ne concerne plus que les institutions fédérales, à condition que le Sénat soit réformé selon la formule « triple-E » : huit sénateurs élus par province, dotés de pouvoirs réels.

Société distincte

De plus, analyse Jacques Parizeau, la clause de la société distincte, dans sa nouvelle mouture, n'a plus sa force originale, l'entente sur les autochtones laisse planer des doutes concernant l'intégrité territoriale (entre autres), le nouveau Sénat ravale le Québec au rang de province « comme les autres » et le partage des pouvoirs est nettement insuffisant. Bref, « c'est l'échec, c'est la fin », dit-il.

« De mouture en mouture, ça recule », conclut le leader souverainiste en examinant les offres fédérales de septembre, le rapport Beaudoin-Dobbie, au mois de mars, puis l'entente du 7 juillet.

Maintenant que M. Bourassa a accepté d'aller rencontrer ses homologues au lac Harrington, « il a tout perdu et je serais tenté de dire : même l'honneur », a lancé Jacques Parizeau selon qui « il fallait qu'il évite ce lac ». « Le roi est nu ; qu'il n'aille pas plonger dans le lac ! » a-t-il ajouté plus tard.

Le chef péquiste a dit qu'il faisait ce qu'il pouvait pour forcer le premier ministre a respecter la Loi 150. Mais il avoue son impuissance à prédire ce que M. Bourassa fera. « Le degré d'improvisation est tel ! » La prochaine étape d'action pour le PQ aura lieu à l'Assemblée nationale, d'ici le 9 septembre, date limite pour modifier la Loi 150 s'il doit y avoir un référendum sur autre chose que la souveraineté.

Le grand danger, de dire M. Parizeau, est que le premier ministre dise : « Tout cela est trop compliqué, pourquoi ne reportons-nous pas le référendum à une date ultérieure ? » Il est grand temps, pour les Québécois comme pour le reste du Canada, d'en finir avec la question constitutionnelle, a-t-il dit.



Robert Bourassa a « trompé le Québec », soutient le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau. PHOTO PC

Que d'embûches à surmonter pour obtenir la société distincte

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Un peu plus, un peu moins : la saga de la reconnaissance du Québec comme société distincte a connu un autre rebondissement cette semaine. Au moins sept provinces et Ottawa s'entendent sur une formulation pour établir, constitutionnellement, que le Québec n'est pas une province tout à fait comme les autres.

Pour une constitutionnaliste comme Nicole Duplé, de l'université Laval, toutes ces querelles autour des nuances de la formulation de la société distincte ont perdu leur sens depuis longtemps : il est clair que cette disposition sera pour les juges un instrument marginal pour éclairer le texte de la Constitution. « C'est du maquillage, du cosmétique, tout ce débat, ce qui comptera vraiment c'est le nouveau partage des pouvoirs » résume-t-elle.

Pour Henri Brun, de Laval aussi, le nouveau texte « paraît plus léger » et semble réduire la menace potentielle à l'égard des prérogatives linguistiques du Québec. Mais, encore là, bien malin qui peut prétendre ce qu'y verraient réellement les juges dans l'avenir.

Bien abstraite en apparence, cette réflexion autour de la société distincte pourrait être une pomme de discorde dès la semaine prochaine au dîner informel des premiers ministres.

Or le premier ministre Bourassa a précisé mercredi qu'il n'acceptera pas que l'on rediscute des dispositions contenues dans le défunt Accord du lac Meech. Tous ces ingrédients font craindre que la réunion n'achoppe très rapidement mardi, avant même que l'on aborde la question — encore plus contentieuse celle-là — de l'égalité au Sénat.

Au fil des versions des textes constitutionnels, la singularité du Québec paraît réduite par rapport à l'Accord du lac Meech, en 1987. Le dernier texte rendu public par Ottawa et Québec introduit dans une « clause Canada » ce caractère distinct — ce à quoi se refusait Québec il y a deux ans. En outre, on préciserait dans la nouvelle constitution que toute interprétation de la loi constituante et de la Charte canadienne des droits doit concorder avec cette caractéristique fondamentales : « Le fait que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil. »

Cette idée de circonscrire la société distincte à trois champs était apparue avec le rapport Beaudoin-Dobbie, le printemps dernier. Elle ne se trouvait pas dans l'Accord du lac Meech de 1987.

Le concept de société distincte traîne dans le paysage politique depuis plus de 20 ans. Déjà en 1965 Jean Lesage soulignait que « le Québec, par sa langue, sa culture ...et son dynamisme avait tous les caractères d'une véritable société ». Au début des années 1970, déjà, Claude Castonguay, alors ministre, soulignait qu'une « nouvelle constitution qui ne reconnaitrait pas que les Québécois forment une société distincte serait inacceptable ».

En 1978, le rapport Pepin-Robarts recommandait la reconnaissance de la spécificité du Québec. Le Parti québécois du « beau risque », lui, posait comme condition « la reconnaissance de l'existence du peuple québécois ». En 1986, posant ses conditions au retour dans la Confédération, le Québec exigeait sa reconnaissance comme société distincte, sans expliciter davantage toutefois.

Le texte de Meech précisait que l'ensemble de la constitution devrait être interprété à la lumière de la clause de la société distincte.

Sans succès, le rapport Charest produit par Ottawa en 1990 avait tenté de donner au gouvernement central le rôle de « promotion » des minorités, une requête des francophones hors-Québec. Pour Québec, une telle responsabilité aurait donné des armes aux Anglo-Québécois pour faire casser en cour les dispositions de la Loi 101.

Le 7 juillet, tous les gouvernements au pays, hormis le Québec, s'entendaient sur la reconnaissance pour le Québec du rôle de « protéger et promouvoir le caractère distinct de sa société », mais on faisait suivre cette clause de « l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à la vitalité et à l'épanouissement des collectivités de langue officielle dans tout le pays ». Les porte-parole des minorités — surtout les francophones hors-Québec — insistent pour qu'Ottawa maintienne le concept « d'épanouissement » apparu avec Beaudoin-Dobbie.

LA SOCIÉTÉ DISTINCTE DE MEECH À AUJOURD'HUI

L'accord du lac Meech (avril 1987)

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, apres l'article 1, de ce qui suit :

Regle interpretative

« 2.(1) Toute interpretation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada ;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Rôle du Parlement et des législatures

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée a l'alinéa (1)a).

Rôle de la législature et du gouvernement du Québec

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé a l'alinéa (1)b).

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris a leurs pouvoirs, droits ou privileges en matière de langue. »

L'accord du 7 juillet 1992

Clause Canada

Il est convenu d'adopter le libelle ci-dessous :

« 2. (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec les caracteristiques fondamentales suivantes :

a) le fait que le Canada est une democratie attachée a un regime parlementaire et fédéral ainsi qu'a la primauté du droit ;

b) le fait que les peuples autochtones du Canada, qui ont été les premiers gouvernants du territoire, ont le droit de promouvoir leurs langues, leurs cultures et leurs traditions et de veiller à l'integrite de leurs sociétés, et le fait que leurs gouvernements forment un des trois ordres de gouvernement du pays ;

c) le fait que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil, et le fait que sa legislature et son gouvernement ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractere distinct de sa société ;

d) l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à la vitalité et à l'épanouissement des collectivités minoritaires de langue officielle dans tout le pays ;

e) le fait que les Canadiens sont attachés à l'égalité raciale et ethnique dans une société qui comprend des citoyens d'origines multiples dont la contribution à l'édification d'un Canada fort reflete sa diversité culturelle et raciale ;

f) l'attachement des Canadiens au respect des droits et libertés individuels et collectifs ;

g) l'attachement des Canadiens au principe de l'égalité des personnes des deux sexes ;

h) le fait que la société canadienne confirme le principe de l'égalité des provinces dans le respect de leur diversité.

(2) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, des législatures ou des gouvernements des provinces, ou des corps législatifs ou des gouvernements des peuples autochtones, y compris à leurs pouvoirs, droits et privilèges en matière de langue. »

A cet egard, le nouveau paragraphe 25.1 ***(N.D.L.R. dans la Charte des droits, précisant que l'interprétation de la charte doit concorder avec l'existence au Québec d'une société distincte)*** **ne comprendra pas l'alinéa 25.1 (2) proposé pour définir la société distincte.**



L'accord modifié
(à la suite des représentations du Québec)

« 2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada, notamment de la Charte canadienne des droits et libertes, doit concorder avec les caractéristiques fondamentales suivantes :

a) Conformement a l'entente du 7 juillet ;

b) Conformément a l'entente du 7 juillet ;

c) Le fait que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil ;

d) L'attachement des Canadiens à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays ; et le rôle de leurs gouvernements de proteger les droits linguistiques de ces communautés est confirmé ;

e) Conformément a l'entente du 7 juillet ;

f) Conformement a l'entente du 7 juillet ;

g) Conformément a l'entente du 7 juillet ;

h) Conformément a l'entente du 7 juillet ;

(2) La législature et le gouvernement du Québec ont la rôle de protéger et de promouvoir la société distincte du Québec.

(3) Le présent article ne porte pas atteinte aux pouvoirs, droits ou privilèges du parlement ou du gouvernement du Canada, des législatures ou des gouvernements des provinces, ou des corps législatifs ou des gouvernements des peuples autochtones du Canada, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue (conformément au paragraphe (2) de l'entente du 7 juillet).

Charte : Le projet d'insertion d'un article 25.1 serait abandonné.

Bourassa doit faire un geste d'éclat et « effacer » l'entente du Canada anglais

— Jean Allaire

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Chef du gouvernement, M. Bourassa est libre de choisir sa stratégie dans le dossier constitutionnel mais, comme un entraineur sportif, il aura à rendre compte des résultats à la fin de la saison, prévient Me Jean Allaire.

Pour celui qui a laissé son nom au rapport revendicateur qui forme la plate-forme constitutionnelle du Parti libéral, M. Bourassa a accepté « d'en prendre très lourd sur ses épaules » en acceptant l'invitation à un dîner informel mardi, la première réunion à 11 gouvernements pour le Québec depuis deux ans.

Selon M. Allaire, ce devrait être l'occasion pour le Québec de poser un geste d'éclat. « Il faut qu'il se passe là quelque chose qui soit hors de l'ordinaire », dira l'avocat libéral, pour qui le déjeuner sur l'herbe du lac Harrington devrait être la rencontre de la dernière chance. « C'est un *do or die*, ça passe ou ça casse », a-t-il résumé dans une entretien téléphonique avec *La Presse*.

D'autres sources au sein du PLQ soulignent que le sentiment général des militants reste très partagé face à la décision de M. Bourassa de se retourner à la table à 11 couverts. Pour plusieurs cela devrait être l'occasion toute choisie pour dire très clairement que le Québec ne peut accepter l'égalité des provinces au Sénat — la clé de voûte de l'entente du Canada anglais, le 7 juillet.

A-t-il eu raison ?

Quant à l'avocat Allaire, il refuse de s'engager dans le débat à savoir si M. Bourassa avait raison de se contenter des garanties offertes quant à la substance de Meech. Selon lui, on ne pourra sortir de cette réunion avec un long échéancier de conférences constitutionnelles, parce que le temps manquera au Québec. Le gouvernement doit déposer sa question référendaire le 9 septembre, mais bien avant cela il faudra que le PLQ ait tenu son congrès d'insister Me Allaire, « pour respecter la volonté très nette des militants d'être consultés » souligne-t-il.

Les rumeurs voulant que l'on s'engage dans un long processus de négociations à 11, prétexte tout choisi pour repousser référendum québécois et congrès libéral le font rugir. D'abord, ce n'est pas du tout ce qu'a indiqué le premier ministre Bourassa devant la presse, mercredi. En outre, « même si le chef est un rouage important, il fait partie d'un exécutif, d'une structure démocratique et il faut respecter les membres, surtout quand ils ont fait connaître leur position d'une façon aussi claire », observe Me Allaire.

Pas de garantis

L'engagement politique d'Ottawa qui confère pour M. Bourassa une assurance qu'il ne se créera pas de nouvelles provinces sans l'aval du Québec, « c'est pas une garantie » laisse tomber M. Allaire, rappelant que les gouvernements restent éphémères, surtout l'actuel gouvenement conservateur à Ottawa. La veille M. Bourassa avait estimé qu'il s'agissait d'une garantie solide et même « d'un veto en pratique ».

Mais surtout, d'insister Me Allaire, qu'on soit d'accord ou non avec la décision de M. Bourassa, la réunion de mardi doit être l'occasion pour Québec d'afficher catégoriquement ses couleurs, et de dire clairement que l'entente conclue le 7 juillet au Canada anglais est carrément irrecevable, « et doit être effacée ».

« Il s'est fait un rare consensus au Québec contre l'entente du 7 juillet », souligne Me Allaire, pour qui il ne faut pas que le Canada anglais pense une seconde que cet accord puisse servir d'offres au Québec auxquelles devrait répondre le gouvernement Bourassa. La balle est toujours dans le camps du Canada anglais et le premier ministre québécois devra l'établir clairement, souligne Me Allaire.

« Tout le monde au Québec s'est déclaré contre un Sénat égal, jusqu'au sénateur Gérald Beaudoin qu'on ne peut pas accuser de ne pas être fédéraliste », de lancer le président de la commission juridique du Parti libéral.

« M. Bourassa a dans sa stratégie pris la décision d'assister au déjeuner, le PLQ n'a jamais été là pour établir la stratégie mais il aura à évaluer les résultats. M. Bourassa en porte très lourd sur ses épaules », de conclure l'avocat montréalais.

Informations nationales

Les hélicos: des retombées aussi importantes en Ontario qu'au Québec, soutient Wilson

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
Ottawa

■ Les retombées économiques du contrat de 4,4 milliards des hélicoptères EH-101 seront aussi élevées en Ontario qu'au Québec, affirme maintenant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie dirigé par M. Michael Wilson.

Au moment de l'annonce de l'achat des 50 hélicoptères auprès d'un consortium européen, il y a une semaine, le ministre de la Défense nationale, M. Marcel Masse, avait indiqué que les entreprises du Québec obtiendraient la part du lion du projet avec des contrats de 947 millions. L'Ontario devait recevoir des contrats d'une valeur de 690 millions, contre 698 millions pour l'Ouest canadien et 496 millions pour les provinces de l'Atlantique. Un montant de 364 millions n'avait pas encore été attribué.

M. Masse avait justifié la valeur plus élevée des contrats allant au Québec par le fait que l'industrie canadienne de l'aérospatiale est fortement concentrée dans la région métropolitaine de Montréal. «C'est aussi simple que cela», déclarait-il, rejetant du revers de la main les critiques formulées au Canada anglais selon lesquelles le Québec était de nouveau choyé.

Mais depuis l'annonce du programme d'achat, les fonctionnaires du ministère de l'Industrie ont poursuivi leurs négociations avec les dirigeants du consortium sur les retombées industrielles du projet. Ils sont maintenant en mesure d'affirmer que l'Ontario obtiendra jusqu'à 250 millions en contrats additionnels, ce qui porte sa part des retombées au même niveau que le Québec.

Dans un communiqué, le ministre Wilson affirme même que l'achat des hélicoptères EH-101 «raffermira nettement la réputation de l'Ontario comme chef de file mondial dans les domaines de l'aérospatiale et de la haute technologie». Destiné à apaiser les critiques provenant de l'Ontario, le communiqué passe sous silence le rôle joué par Montréal dans le domaine de l'aérospatiale.

L'Ontario obtiendra ainsi 30 p. cent de la valeur totale des contrats de 3,2 milliards attribués à des entreprises canadiennes, soit une proportion équivalente à celle du Québec.

M. Rick Thomas, directeur de la division de l'aérospatiale au ministère de l'Industrie, affirme que la part de l'Ontario n'a pas été rehaussée de manière à répondre aux critiques du Canada anglais sur la répartition orginale des contrats. «C'est faux de prétendre cela», a-t-il dit à *La Presse*.

M. Thomas note qu'une somme de 364 millions n'avait pas encore été attribuée au moment de l'annonce du projet, et que c'est de ce montant que provient les contrats supplémentaires destinés à l'Ontario. «Au moment de présenter le projet au cabinet, ce montant de 250 millions était destiné à l'Ontario, mais nous n'avions pas obtenu un engagement ferme du consortium. Depuis, nous avons eu cette assurance».

Les 50 hélicoptères EH-101 seront construits en Grande- Bretagne par le consortium EHI, formé de la firme britannique Wesland et de la société italienne Augusta. Ils seront équipés de systèmes de mission au Canada sous la direction du maitre-d'oeuvre Paramax, de Montréal.

Par ailleurs, le montant de 3,2 milliards promis aux sous-traitants canadiens par le consortium européen EHI et la société Paramax excede de près de 500 millions la valeur des contrats directement reliés à la construction des 50 hélicoptères EH-101, a confirmé M. Thomas. En effet, pour rehausser les retombées industrielles du projet, le consortium EHI a promis l'octroi de contrats de sous-traitance à des firmes canadiennes sur des livraisons futures a d'autres pays. EHI prévoit en effet vendre 125 autres hélicoptères du même type ailleurs dans le monde. La société-mère de Paramax, Unisys, a aussi promis des contrats de 125 millions sur des travaux qui ne sont pas reliés au contrat des helicoptères.



Un hélicoptère EH-101: «La part de l'Ontario n'a pas été rehaussée de manière à répondre aux critiques du Canada anglais sur la répartition orginale des contrats.»

Le savoir-faire canadien intéresse le ministre français de la Défense

Agence France-Presse
OTTAWA

■ L'action humanitaire des armées et l'organisation des réserves ont été au centre des entretiens que le secrétaire d'État français a la Défense, M. Jacques Mellick, a eus hier matin a Ottawa avec le ministre canadien de la Défense, M. Marcel Masse, a indiqué M. Mellick a l'AFP.

En matière de coopération humanitaire des armées, «nous avons des expériences communes en Yougoslavie et au Cambodge mais le Canada a un savoir-faire plus ancien», a déclaré le responsable français a l'issue d'une première réunion avec le ministre canadien, ajoutant que cette expérience pourrait servir pour envisager le lancement d'actions nouvelles en faveur du maintien de la paix.

L'organisation des réserves au Canada est une «formule originale», a-t-il par ailleurs indiqué, et la France pourrait selon lui s'en inspirer pour la réforme en cours de son propre système.

«Nous devons aujourd'hui réduire nos forces tout en conservant une armée souple, musclée et capable d'intervenir rapidement», a déclaré M. Mellick en estimant que les réservistes pourraient notamment contribuer à l'acquisition de cette souplesse.

Le Parti Égalité débouté

YVES BOISVERT

■ Le Parti Egalité a échoué dans sa tentative de faire déclarer inconstitutionnelle la Loi référendaire québecoise, qui oblige la formation de «comité nationaux» regroupant les deux camps (OUI et NON) et la loi électorale, qui limite les dépenses lors de campagnes électorales ou référendaires.

Le parti de Robert Libman prétendait que ces dispositions violent la liberté d'expression, puisqu'elles limitent, par exemple, la quantité de messages publicitaires que son parti peut faire pour défendre l'unité canadienne pendant un référendum. Elles briment aussi la liberté d'association, disait Me Julius Grey, parce qu'elles pourraient également avoir pour effet, selon la question de ce référendum, de réunir dans le même «comité parapluie» des gens aux idées aussi ressemblantes que MM. Jacques Parizeau et Robert Libman...

Dans un jugement de 59 pages rendu hier, le juge Pierre Michaud, de la Cour supérieure, a conclu que les dispositions législatives en question sont effectivement une limitation de la liberté d'expression, mais elles se justifient dans une société démocratique.

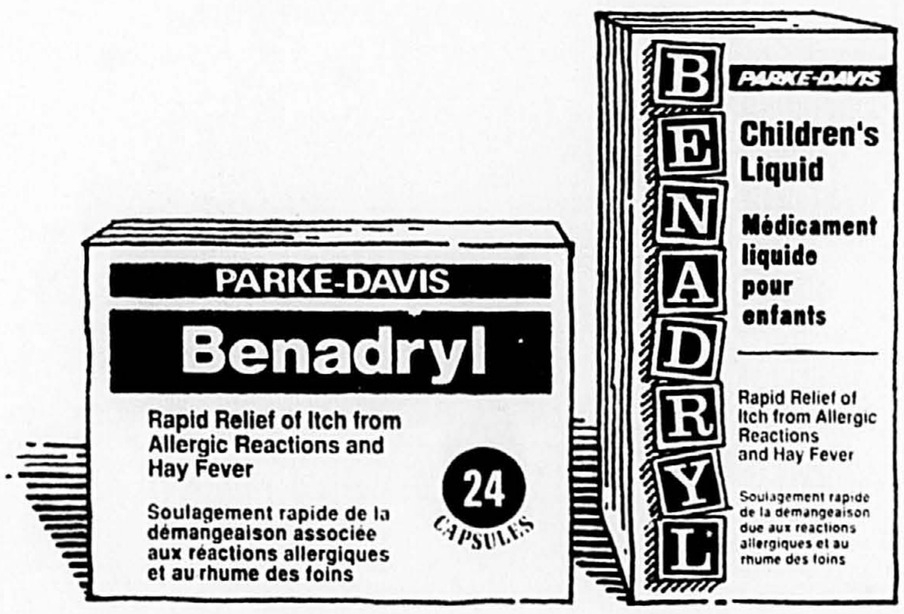
«L'ingérence gouvernementale porte atteinte à la liberté d'expression mais l'absence de telle ingérence porterait une sérieuse atteinte à la démocratie puisqu'elle pourrait permettre aux possédants de s'acheter un verdict populaire», écrit-il.

«Compte tenu des objectifs de la loi et des moyens utilisés pour y arriver, le tribunal est d'avis qu'il s'agit d'une atteinte justifiée dans une société libre et démocratique.»

«Il n'y a pas de de solution parfaite qui puisse permettre de protéger tous les droits de tous, mais le tribunal est d'avis que les limitations dont se plaignent les requérants favorisent davantage la participation des électeurs au référendum et en quelque sorte contribuent à accentuer la liberte d'expression puisqu'elles donnent à plus de gens l'occasion de participer et de se faire entendre tout en essayant d'accorder aux deux camps qui s'affrontent des ressources plus égales. En bref, l'atteinte à la liberté d'expression résultant de la limitation des dépenses est minimale quand on songe aux gains qui en résultent pour la démocratie.»

Me Grey, qui représente le PE, accepte le principe d'une limitation des dépenses. Il croit cependant que l'actuelle limite est trop restrictive, et il recommandera à son client d'en appeler sur cette question. Quant aux comités parapluies, il est satisfait de voir que le tribunal dit qu'ils seront soumis à la Charte, c'est-à-dire qu'ils devront donner accès aux ressources pour exprimer un point de vue peut-être marginal au sein du comité, qu'ils soient sous le même parapluie que les libéraux ou les pequistes.

Depuis 40 ans,
Benadryl traite les yeux
qui picotent
et les nez qui coulent.
Maintenant,
nous aimerions traiter
d'un sujet qui fait
couler beaucoup d'encre.



Dernièrement, on a entendu toutes sortes d'histoires sur les antihistaminiques. Et comme vous souffrez vous-même d'allergies, vous devez vous poser bien des questions. Nous aimerions maintenant tirer les choses au clair.
Benadryl, un des plus importants médicaments contre les allergies offerts en vente libre,
est toujours disponible sur les tablettes des pharmacies. Vous pouvez donc continuer de faire confiance
à Benadryl pour le traitement du rhume des foins et des symptômes d'allergies.
N'est-ce pas un soulagement d'apprendre cette nouvelle?

A utiliser selon les indications.

Mercredi proteste contre l'exclusion des autochtones de la réunion au lac Harrington

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, a protesté hier contre l'exclusion des autochtones de la conférence des premiers ministres sur la constitution, qui se tiendra mardi prochain au lac Harrington.

«Des décisions sont prises en notre absence et sans notre accord. Les conditions qu'a obtenues le Québec pour son retour à la table de négociations nous préoccupent particulièrement», a-t-il déclaré.

Le chef du gouvernement du Yukon, Tony Penikett, n'a pas non plus reçu d'invitation au déjeuner, mais il a été invité par Brian Mulroney à une séance de synthèse de la conférence, après le lunch, soit à l'heure du thé.

M. Penikett n'a pas confirmé sa présence mais participera avec M. Mercredi à une rencontre avec M. Mulroney le jour suivant la rencontre.

«Je pense que MM. Mulroney et Bourassa ont créé leur propre entente constitutionnelle et comptent l'imposer aux autres provinces. A quoi bon se rendre à une réunion où l'on nous dira qu'on a été mis à l'écart?», a laissé tomber M. Penikett.



Ovide Mercredi

«Les droits des autochtones du Québec sont gravement menacés», a pour sa part affirmé M. Ghyslain Picard, chef régional pour le Québec et le Labrador de l'Assemblée des premières nations, et délégué au lac Harrington en l'absence d'Ovide Mercredi.

«Il est impensable que les peuples autochtones ne soient pas présents à une réunion pour continuer le processus de réforme constitutionnelle auquel le Québec participera pour la première fois en deux ans», a-t-il ajouté.

Selon Ovide Mercredi, les premières nations ont participé de façon positive depuis mars dernier aux négociations sur la constitution et l'expérience lui a appris qu'à chaque exclusion, leurs droits étaient menacés, érodés ou enfreints.

Les Algonquins du lac Barrière devant l'ONU

Presse Canadienne

OTTAWA

■ L'affrontement qui oppose les Algonquins du lac Barrière aux gouvernements québécois et fédéral au sujet de l'entente trilatérale sur l'exploitation des forêts du parc de La Vérendrye vient de connaitre une nouvelle escalade.

Les Algonquins se sont adressés, mercredi, à une tribune internationale, la Commission des droits de la personne de l'ONU, à Genève, pour faire valoir leurs doléances.

Lors d'une session d'un groupe de travail sur les autochtones de la sous-commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités, Russell Diabo, qui y représentait les Algonquins, a soutenu que «le gouvernement du Québec ne respecte pas l'entente trilatérale qu'il a signée, de même que le gouvernement du Canada qui refuse de financer adéquatement l'entente».

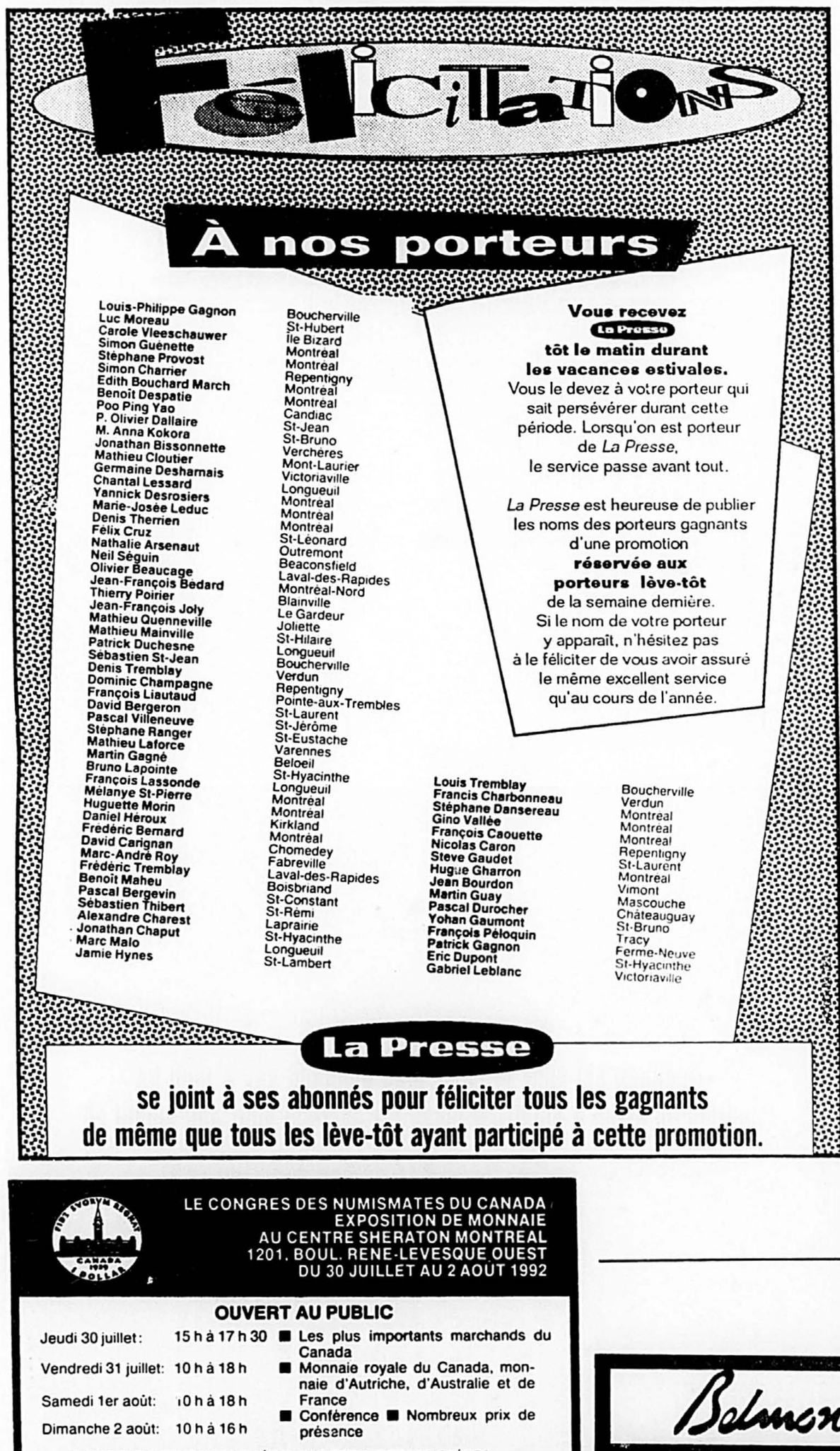
M. Diabo a affirmé dans sa présentation qu'il y a actuellement impasse dans l'application de l'entente et que, si les parties ne s'entendent pas, il pourrait y avoir confrontation.

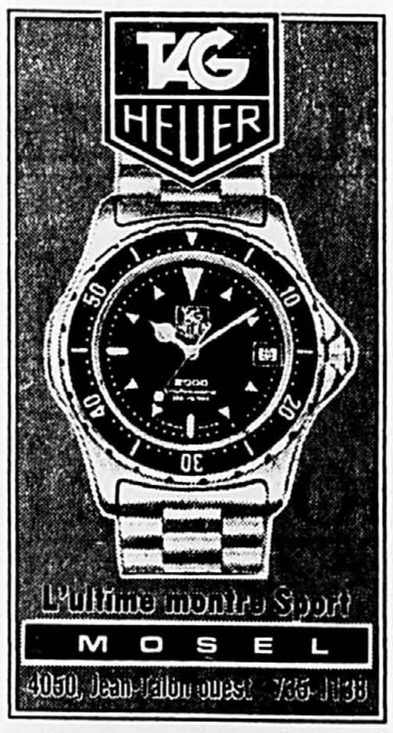
«S'il n'y pas de solution à cette impasse, il ne fait pas de doute que les Algonquins du lac Barrière et le gouvernement du Québec passeront à une confrontation», a dit M. Diabo, en ne précisant toutefois pas la portée du mot confrontation.

Paraphée en juin 1991, l'entente qualifiée d'historique vise à mettre en place des mécanismes pour assurer la gestion respectueuse de l'environnement et des activités traditionnelles des Algonquins d'un immense territoire de 17 000 kilomètres carrés situé en majeure partie dans le parc de La Vérendrye, à une centaine de kilomètres au nord de Maniwaki.

La présentation de M. Diabo fait état de divergences d'interprétation de l'entente entre les Algonquins et le gouvernement québécois. La principale porte sur les CAAF (contrats d'exploitation forestière) conclus entre le gouvernement et les producteurs.

Les autochtones prétendent que l'entente a préséance sur les CAAF alors que Québec fait valoir le contraire. Les Algonquins se plaignent également que des arbres dans des zones dites sensibles — prévues par l'entente, toutes opérations forestières y sont interdites — ont été coupés.





LE CONGRES DES NUMISMATES DU CANADA
EXPOSITION DE MONNAIE
AU CENTRE SHERATON MONTREAL
1201, BOUL. RENE-LEVESQUE OUEST
DU 30 JUILLET AU 2 AOUT 1992

OUVERT AU PUBLIC

Jeudi 30 juillet: 15 h à 17 h 30
Vendredi 31 juillet: 10 h à 18 h
Samedi 1er août: 10 h à 18 h
Dimanche 2 août: 10 h à 16 h

■ Les plus importants marchands du Canada ■ Monnaie royale du Canada, monnaie d'Autriche, d'Australie et de France ■ Conférence ■ Nombreux prix de présence

5 IMPORTANTS ENCANS DIRIGÉS PAR LE GROUPE TRANS-QUÉBEC
Entrée: 3,50 $ Rens.: Comité C.N.A. 1992, (514) 449-1888

Belmonti & Geoffrion
EN FAILLITE
Vêtements d'homme haut de gamme importés d'Italie, et autres.
40% à 70% de rabais sur TOUT
Mercredi: 12 à 21 h
Jeudi: 12 à 21 h
Vendredi: 12 à 21 h
Samedi: 10 à 17 h
1499, Fleury E. (près Christophe-Colomb)

Importateur de Reproductions Antiques Européennes
Pour un temps limité, économisez jusqu'à 50 %
table jusqu'à 16 pi de long
Meubles décorés à la main
Mobilart c&R Inc.
L'une des plus importantes salles d'exposition de designers au Canada.
aussi disponible sofa en cuir et tables de salle à manger en travertin
Vente au prix de gros. (Stock local disponible)
6529, boul. Décarie (coin Plamondon) (514) 344-1400
Autoroute Décarie, sortie Queen Mary ou Jean-Talon

SUPER VENTE DE LIQUIDATION
RÉDUCTIONS de 30 à 70%
Foyers fermés, à combustion lente, vitrés, à encastrer. Poêles émaillés, bois, charbon ou gaz avec contrôle thermostatique, choix de couleurs, modèles et dimensions variés. Accessoires et pièces de remplacement. Ameublement de bureau. Articles divers. Chariot élévateur 1986.
les JEUDIS et VENDREDIS de 15 h à 21 h
les SAMEDIS et DIMANCHES de 10 h à 17 h, jusqu'à épuisement des stocks.
412, BOUL. ARTHUR-SAUVÉ, ST-EUSTACHE (QUÉBEC)
POUR INFORMATION APPELER: 1-426-8666.

350 ANS

31 JUILLET AU CALENDRIER AUJOURD'HUI

EN COLLABORATION AVEC La Presse

MONTRÉAL *fête*

Renseignements : (514) 872-7292

arts et spectacles

● ► **Festival Bell Juste pour Rire**
Opération Menton : un super concept d'animation urbaine
Rue Saint-Denis (entre Sherbrooke & Ste-Catherine) 19h00 à 23h00
(514) 938-HAHA Jusqu'au 9 août

► **Montréal, ville de cinéma**
Enemies, a love story, de Paul Mazursky – 20h35
Exposition : 17h00 à 22h00
Cinémathèque québécoise/Musée du cinéma *(514) 842-9763*

Les voiliers de l'espace Terre ! Terre !
Planétarium Dow
(français) 13h15, 15h45 et 20h30
(anglais) 14h30 et 19h15
(514) 872-4530 Jusqu'au 6 sept.

● **Série internationale de concerts des Jeunesses musicales C.U.M.**
Coro de Câmara (Lisbonne), choeur de 20 voix mixtes
Centre culturel Dollard-des-Ormeaux 20h00
(514) 684-1010

● **Place du 350e**
Semaine I.B.M.
Jeunesse en place – 12h30
Atelier de Rap avec **SPÉCIAL BLEND** – 13h30
LUCIE THERRIEN, blues, jazz et folklore – 17h00
► **Music Hall** avec **ANTHONY KAVANAGH** et ses invités – 22h30
Métro Berri-UQAM
(514) 872-7292

LE GRAND JEU DE NUIT
Venez vivre l'histoire de Montréal, de 1642 à nos jours, dans la féerie d'un spectacle son et lumière. Des personnages géants, des éclairages somptueux, des projections sur les édifices, une trame sonore en double quadraphonie... Une fabuleuse réalisation du Théâtre Sans Fil.
Tous les soirs sauf les lundis. Sur la Place d'Armes – 21h30
Billets en vente au Réseau Admission *(514) 790-1245*,
sur la Place d'Armes de 12h à 22h et au comptoir de la billetterie du Marché Bonsecours Rens. : *(514) 872-7292*

animation

● **Hôtels particuliers de McGill**
Visite auto-guidée et exposition (salle Nobbs)
Université McGill : Cartes-guide disponibles au Burnside Hall et au Marché Bonsecours
(514) 398-4743 Jusqu'au 12 oct.

Bourse de Montréal
Visites guidées
(français) 9h30 (anglais) 13h30
(514) 871-2424 Jusqu'au 18 sept.

● **Montréal vu par les enfants**
Atelier vidéo
Inscriptions : (514) 252-3024

● **Parcours historique Pointe-aux-Trembles**
Départ : Vieux-Moulin P.A.T.
(514) 645-8035 Jusqu'au 12 oct.

● **Visite à pied du Vieux-Montréal**
Brochures disponibles au Marché Bonsecours
(514) 872-7292 Jusqu'au 12 oct.

expositions

► **Mission Montréal**
Musée David M. Stewart, Île Sainte-Hélène *(514) 861-6701* Jusqu'au 12 oct.

► **Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal**
201, av. des Pins O. *(514) 849-2919*

● **Atelier d'histoire de Pointe-aux-Trembles**
Société Ressources-Loisirs de P.A.T. Inc.
(514) 645-8035 Jusqu'au 12 oct.

D'hier à demain : l'herbier de Marie-Victorin au service de la science
Jardin botanique, salle Jacques-Rousseau
(514) 872-1400 Jusqu'au 23 août

● **De l'autre côté de la montagne**
Exposition sur l'histoire du développement de C.D.N.
Maison de la culture C.D.N. et rues du quartier
(514) 488-5643 Jusqu'au 12 oct.

Évolution de la communauté noire anglophone de 1642 à nos jours
Centre des études noires
(514) 989-7373 Jusqu'au 12 oct.

Fortin, le peintre de Montréal
Musée Marc-Aurèle Fortin
(514) 845-6108 Jusqu'au 12 oct.

● **Histoire de jouets**
Un monde de poupée – Joujouthèque
Les aventures de Ludo – Vieux-Port
(514) 523-2643 Jusqu'au 7 sept.

● **Histoire et architecture du vieux Palais de justice**
Vieux Palais de justice
(514) 872-7525 Jusqu'au 1er sept.

● **Île était une fois**
Cégep Rosemont
(514) 523-0188 Jusqu'au 7 sept.

● **La démocratie à Montréal, de 1830 à nos jours**
Hôtel de ville, hall d'honneur
(514) 872-2678 Jusqu'au 13 sept.

● **Le dessin rebelle**
Galerie d'art, centre Saidye Bronfman
(514) 739-2301 Jusqu'au 20 août

Le génie du sculpteur dans l'oeuvre de Michel-Ange
Musée des Beaux-Arts, Pav. Sud
(514) 285-1600 Jusqu'au 13 sept.

● **Le Nouveau Monde**
Différentes maisons de la culture
(514) 872-6211 Jusqu'au 21 août

● **Les enfants de Montréal**
L'histoire de l'enfance de 1642 à 1992
Maison du pressoir
(514) 280-6783 Jusqu'au 12 oct.

● **Montréarts**
Centre Strathearn
(514) 872-9808

Montréal, carrefour d'échange et de commerce
Pointe-à-Callière, musée d'archéologie
Enfants moins de 12 ans : entrée gratuite
(514) 872-9150 Jusqu'au 12 oct.

● **Montréal, terre d'asile**
L'accueil des réfugiés à Montréal
Oratoire Saint-Joseph
(514) 528-1959

● **Nouveaux territoires : 350 / 500 ans après**
Différentes maisons de la culture
(514) 982-6874 Jusqu'au 28 août

● **Pointe-aux-Trembles en évolution**
Maison Wilson-Beaudry
(514) 872-2643 Jusqu'au 7 sept.

● **Points de vue**
Centre de la montagne, Parc du Mont-Royal
(514) 844-4928 Jusqu'au 12 oct.

Regards sur un paysage industriel : Le Canal de Lachine
Centre Canadien d'Architecture
(514) 939-7026 Jusqu'au 12 oct.

Rome, 1000 ans de civilisation
Palais de la civilisation
(514) 872-4560 Jusqu'au 27 sept.

Transit 92
Vieux-Port, navire Fort Saint-Louis
(514) 527-9221 Jusqu'au 12 oct.

● **Un fleuve, un quartier, une ville**
Maison de la culture Frontenac (métro Frontenac)
(514) 872-7882 Jusqu'au 30 août

► **Marché Bonsecours**
350, rue St-Paul Est
Montréal, une histoire à suivre : une exposition exceptionnelle ; l'histoire comme vous ne l'avez jamais vue.
Racines du futur, l'aventure des communications à Montréal : une présentation de Bell Canada, Northern Telecom, Recherches Bell Northern et Bell Cellulaire.
À mille lieux : des installations-vidéo.
Kahswenhtha : une introduction à la culture amérindienne.
● ***Omnicité :*** vidéo interactif
Exposition temporaire :
● ***Les marchés publics à travers les âges de Montréal – 1642-1992***
(514) 872-7292
Tous les jours, de 10h à 20h

...ET BIEN D'AUTRES ENCORE ! RENSEIGNEMENTS : (514) 872-7292

à ne pas manquer

● **Montréal 1942-1992 – L'anarchie resplendissante de la peinture**
Laissez-vous transporter dans l'univers anarchique des gouaches de Borduas et des oeuvres de ses continuateurs tels Leduc, Riopelle, Molinari, Pellan, Tousignant, Béland, Waino et d'autres encore ! Assistez à la naissance, à l'évolution, à l'actualité de la peinture contemporaine montréalaise.
Galerie de l'UQAM, Pav. Judith Jasmin (JR-120)
(514) 987-8421 Jusqu'au 2 août

● Activité gratuite ► Activité vedette
Pour de plus amples renseignements, consultez le calendrier officiel.
Sujet à changements sans préavis.

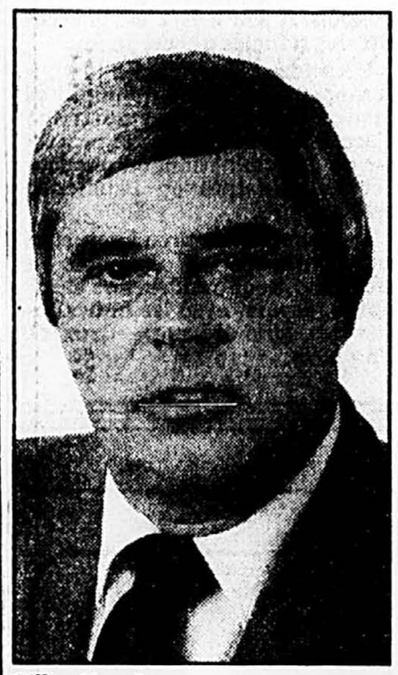
LES GRANDS PARTENAIRES

EN COLLABORATION AVEC

Ville de Montréal — Tourisme Québec — Canada

MONTRÉAL EN FÊTE

LES MONTRÉALAIS D'AILLEURS



Gilles Houde

Rien pour oublier Montréal, Québec

Depuis six mois que je vis à Paris, jamais je n'ai entendu parler aussi souvent de Montréal.

Dans le cadre du 350e anniversaire de la fondation de notre ville par Paul de Chomedey de Maisonneuve, tous les Montréal de France en profitent pour célébrer l'occasion et pour nous inviter à participer à ces démonstrations d'amitié.

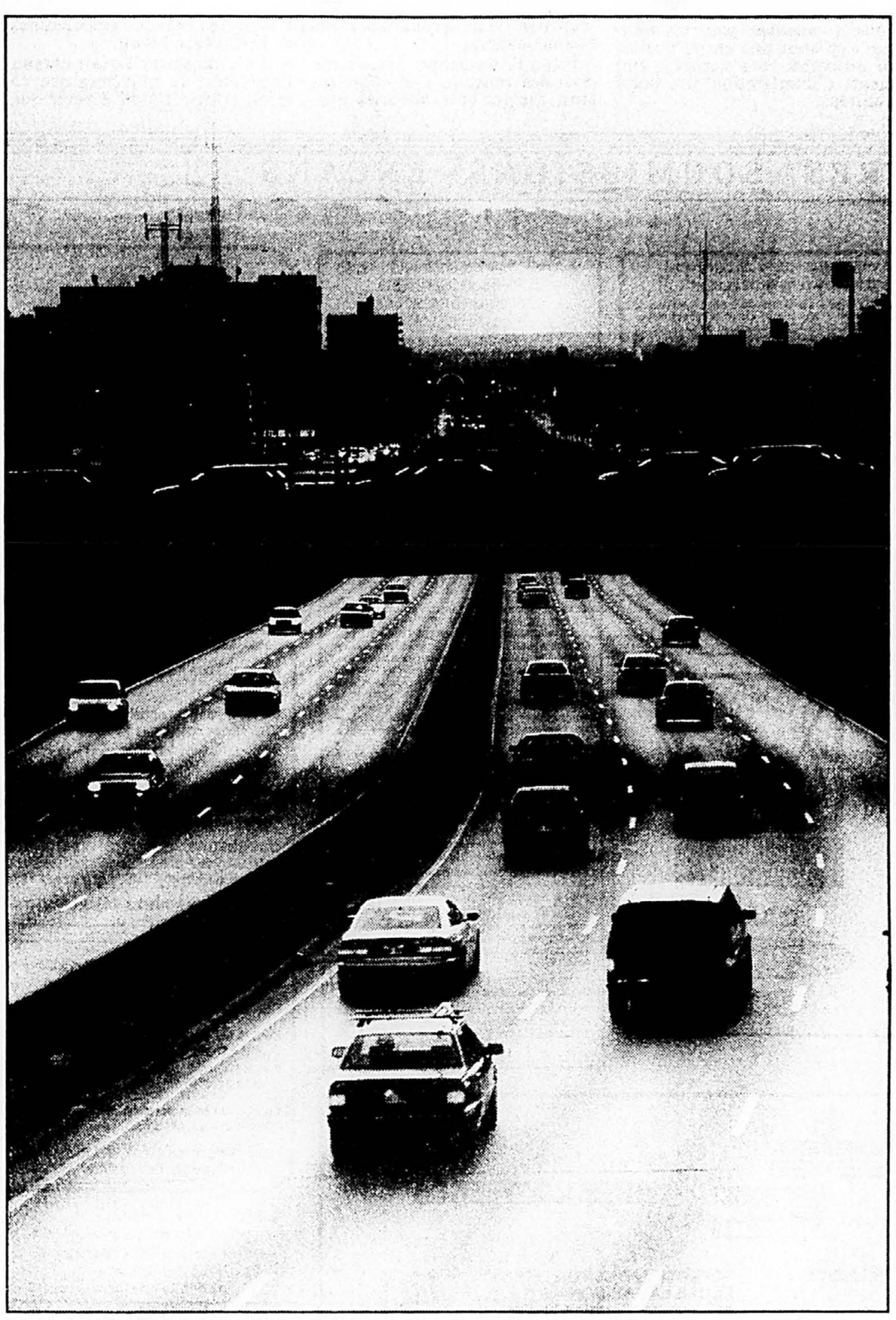
Si on ajoute à cela les nombreux journalistes que notre bureau a dirigés sur Montréal, au Québec, et les nombreux reportages qu'ils nous ont ramenés, il y a là suffisamment d'occasions pour me rappeler ma ville natale.

Vu de loin, Montréal m'apparaît d'abord comme une belle grande ville aérée où tout est calme comparativement au centre-ville de Paris.

Quand je pense à Montréal, je pense à mon quartier natal, Saint-Alphonse-d'Youville, à la rue Berri et à tous ses escaliers, la bonne humeur et la simplicité de tous mes compatriotes. La simplicité et l'accueil spontané des Québécois, c'est d'ailleurs ce dont nous parlent le plus souvent les Français.

En terminant, j'espère qu'un jour, à Montréal, on indiquera sous le nom de toutes nos rues, une inscription et une date nous rappelant le pourquoi de telle ou telle rue. Notre histoire est tellement merveilleuse que je regrette tous les jours de ne pas la connaître davantage et je regrette encore plus que les jeunes Québécois rencontrés en sachent encore moins que moi.

Gilles Houde,
directeur,
Office du tourisme du Québec,
Paris, France.



MONTRÉAL AU QUOTIDIEN

Coucher de soleil

Philippe Bossé, *un collaborateur régulier de La Presse, a eu la brillante idée de s'installer dans l'axe de l'autoroute Décarie pour prendre cette photo du soleil au moment où il disparaissait à l'horizon. Le résultat est très intéressant.*

LE MONTRÉAL TOPONYMIQUE

Avenue PAUL-ÉMILE-LAMARCHE

Un Montréalais à la défense des écoles ontariennes

DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN
collaboration spéciale

Le 19 juillet 1918, le *Somali* entre au port de Montréal, avec à son bord des soldats canadiens de retour de la Grande Guerre de 1914-1918. Il transporte également un passager clandestin qui aura tôt fait de se faire connaître à travers tout le pays.

Le virus de la grippe espagnole, puisqu'il s'agit de lui, atteint plus de 500 000 personnes au Canada et fait quelque 13 880 morts au Québec. Parmi les 3000 décès montréalais, la Ville déplore celui de son avocat-conseil Paul-Émile Lamarche (1881-1918).

Cet ancien député fédéral de Nicolet était devenu un héros national pour tous les Canadiens de langue française dès son élection en 1911. C'est qu'à la Chambre des Communes, il s'élève contre le projet de loi 17, qui limitait aux deux premières années du primaire l'enseignement du français dans les écoles ontariennes.

La population suit avec émotion les débats parlementaires que publient les journaux. La «question des écoles ontariennes» devient rapidement la source d'un conflit national au moment où le gouvernement Borden songe à la conscription. Les Franco-Ontariens en particulier s'interrogent sur le bien-fondé d'aller défendre l'Angleterre alors que leurs propres droits linguistiques sont négligés.

Devant l'inutilité de la lutte politique, Paul-Émile Lamarche quitte la politique fédérale et revient à Montréal, sa ville natale, qui l'emploie bientôt comme avocat-conseil.

À l'occasion du 300e anniversaire de Montréal, la Société Saint-Jean-Baptiste émet une série de quelque 67 timbres commémoratifs en hommage aux héros canadiens-français. Parmi ceux-ci figure Paul-Émile Lamarche, ce défenseur de la langue française. Le 10 mars 1982, la Ville de Montréal vient, à son tour souligner son apport particulier à l'Histoire en dénommant de son nom, une voie publique du quartier Rivière-des-Prairies.

Historienne de l'art et de l'architecture, détentrice d'une maîtrise en études des arts de l'UQAM, Diane Archambault-Malouin vient de compléter une recherche sur la toponymie montréalaise.

Sources: Archives de la Ville de Montreal, section toponymie; *Encyclopédie du Canada*, Montreal, éditions Stanké, 1987; Prévost, Robert, *Montréal La folle entreprise Chronique d'une ville*, Montreal, editions Stanké, 1991, pp. 435-436.

Le père Tou sauvé par le frère André

MATHIAS BRUNET

Lorsque le Père Thomas Tou, curé de la paroisse catholique chinoise de Montréal, relate le moment le plus mémorable de sa carrière, ses yeux brillent, son sourire resplendit, une lueur de fierté jaillit sur son visage.

LES MONTRÉALAIS DE L'OMBRE

«En 1965, alors que j'étais assistant du père Laffont, le cardinal (Paul-Émile) Léger m'a demandé de prendre en charge la mission catholique dans le quartier chinois. J'étais emballé, mais le côté financier me faisait peur; j'ai dit au cardinal que j'allais «tenter» de relever le défi. Celui-ci m'a répondu fermement qu'on ne devait jamais essayer mais plutôt foncer et croire en la Providence.»

Quelques mois plus tard, alors qu'il est à la tête de la paroisse, le père Tou est dépité, presque au seuil du découragement. Il ne dispose que de 8000 $ pour sa mission alors qu'il doit payer un loyer de 19 000 $ à la Commission des écoles catholiques de Montréal, propriétaire de son église; sa mission est fortement compromise.

Un appel au secours

Le père Tou se rend alors à l'oratoire Saint-Joseph pour prier le frère André. «La première fois ça n'a rien donné. La seconde fois, vers 9h ou 10h, un homme m'apostrophe, me demande ce que je fais ici. Je lui répond que je suis là pour implorer un miracle, le miracle de l'argent.»

L'homme, surpris, lui dit qu'un prêtre ne devrait pas avoir tant besoin d'argent alors qu'il n'a pas de famille à charge. Le père Tou lui confie que les fonds tant souhaités ne sont pas pour lui mais pour son église et son école, dans laquelle sont inscrits des jeunes immigrants chinois.

Le mystérieux individu lui dit d'aller faire sa prière et de venir le voir à son bureau une fois son rituel terminé. Le père Tou ne pouvait mieux tomber, son interlocuteur étant le secrétaire-général de l'oratoire Saint-Joseph et aussi... commissaire à la CECM!

Le «miracle»

Quelques mois passent et par un beau jour d'automne, le Père reçoit une lettre de la CECM. Cette missive lui annonce que, comme il aide les jeunes immigrants chinois à s'intégrer au système scolaire québécois, il mérite de l'encouragement. La commission efface sa dette et lui alloue 22 000 $ pour ses dépenses. Elle lui octroie également la somme de 11 000 $ chaque année. «Au lieu de payer 19 000 $, ils m'ont donné 22 000 $ d'un seul coup. Grâce à cet argent, j'ai pu acheter l'édifice de la commission scolaire cinq ans plus tard, au prix de 110 000 $.»

Moins d'un an après, le Père Tou vend son église au gouvernement fédéral pour la somme de 500 000 $; un profit de près de 400 000 $. «C'est là que la mission a réellement démarré», relate-t-il. «Mon voisin, un négociateur averti, m'a confié après ce coup d'éclat que de toute sa vie, après mille et une tractations, jamais il n'avait connu pareil succès.»

Aujourd'hui, tout va assez bien financièrement pour la paroisse catholique chinoise. Et le nombre d'adeptes augmente d'année en année. «Nous sommes plus connus. L'an dernier, par exemple, nous avons reçu plus de 30 000 $ en dons. Ainsi, à Noël, nous pouvons venir en aide efficacement aux moins bien nantis,», ajoute le Père.

Peu de Chinois catholiques

Environ cinq p. cent des membres de la communauté chinoise de Montréal — qui compte quelque 60 000 personnes — fréquentent l'église du Père Tou, un homme digne, simple et rempli de vie. La majorité des autres Chinois sont bouddhistes: «Le bouddhisme, ce n'est pas une religion au sens occidental. Il n'y a pas de rites d'entrée. Par contre, lorsque certains bouddhistes sont en difficulté, ils n'hésitent pas à aller prier dans divers temples. Certains vont même invoquer leurs dieux à l'oratoire Saint-Joseph; ils trouvent ça très efficace.»

Les tâches du Père Tou, débarqué à Montréal en 1957, sont diverses. Il vient en aide aux familles en difficulté, catholiques ou non; il s'occupe de l'école, qui compte environ 1100 élèves; il a souvent été appelé à régler des questions au ministère de l'Immigration ou à la cour car il est un des seuls à parler français. Il explique toutefois que de nos jours, de plus en plus d'immigrants chinois s'expriment dans la langue de Molière.

En outre, sous l'initiative de la mission, quatre maisons pour personnes âgées ont été bâties dans le quartier chinois. Parlant du coin, le père Tou mentionne que la vie y a beaucoup changé ces 35 dernières années: «Avant, c'était plutôt résidentiel par ici. Maintenant, avec les grosses bâtisses et l'autoroute qui nous entourent, les gens préfèrent habiter ailleurs, soit à LaSalle, Brossard ou Outremont. À part les personnes âgées, peu de gens habitent le quartier chinois.»

Âgé de 70 ans, le père Tou a-t-il un successeur prêt à le remplacer un jour? La relève, je ne l'ai pas encore trouvée. J'espère bien dénicher quelqu'un. En fait, je prie pour que quelque chose survienne depuis au moins dix ans. Malheureusement, personne ne s'est manifesté sérieusement jusqu'à maintenant. Ça m'inquiète; je ne vois pas le bout du tunnel.»

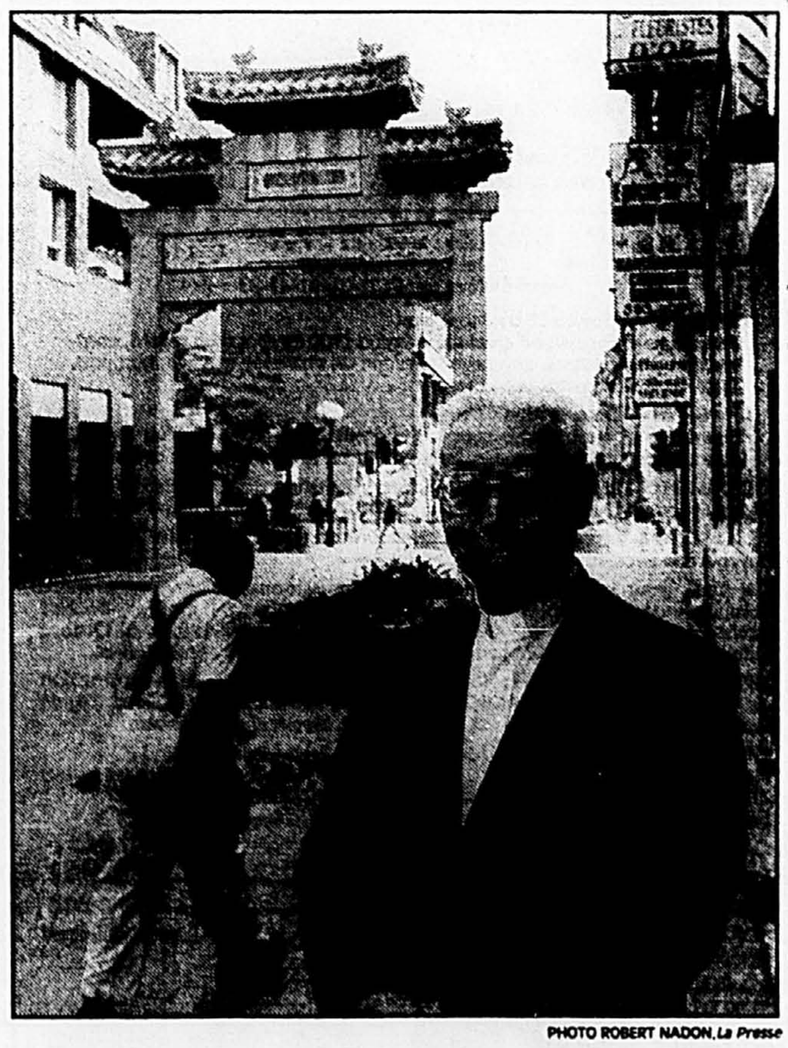


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Le père Thomas Tou, curé de la paroisse catholique chinoise de Montréal, constate que la vie a beaucoup changé dans le quartier chinois ces 35 dernières années.

Le projet de loi sur l'immigration pourrait contrevenir à la Charte des droits

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne

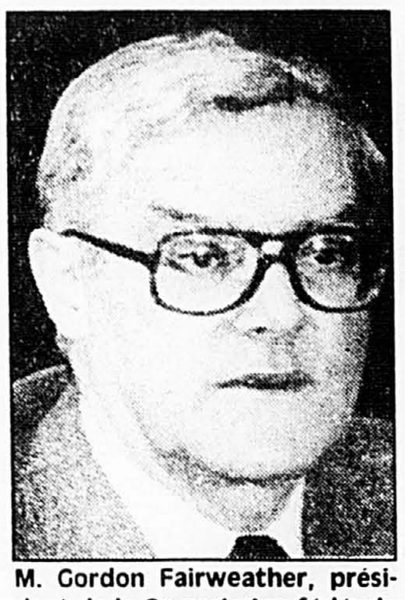
OTTAWA

■ Si le projet de loi sur l'immigration déposé en juin par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, reste inchangé, il pourrait contrevenir à la Charte canadienne des droits et libertés.

C'est ce qu'ont soutenu, hier, plusieurs témoins comparaissant devant le comité législatif qui étudie le projet de loi C-86.

Selon le président de la Commission fédérale de l'immigration et du statut de réfugié, Gordon Fairweather, la nouvelle disposition qui prévoit un traitement différent de certaines demandes de statut de réfugié «pourrait soulever des problèmes en vertu de la Charte».

Actuellement, toutes les demandes de refuge sont étudiées par deux arbitres. Il s'agit qu'un d'entre eux accepte une requête pour qu'elle soit approuvée. Selon le projet de loi, il faudrait à l'avenir que les deux arbitres soient d'accord pour que certaines demandes soient acceptées.



M. Gordon Fairweather, président de la Commission fédérale de l'immigration et du statut de réfugié. PHOTO CP

Il en serait ainsi des demandes faites par une personne qui a détruit ses documents de voyage, qui arrive d'un pays dit sûr, ou encore qui est déjà retourné dans son pays depuis le dépôt de sa demande.

M. Fairweather ne croit pas que cette nouvelle exigence soit nécessaire puisque les arbitres savent, dans ces circonstances, qu'ils doivent étudier le dossier avec plus de vigilance.

Pour leur part, l'Association des avocats pour les réfugiés, le Conseil canadien des Églises et le Conseil canadien pour les réfugiés s'en sont pris en particulier au nouveau rôle accordé aux agents d'immigration aux ports d'entrée.

Selon le projet C-86, ces agents décideront si une personne peut être admissible au processus de détermination du statut de réfugié. Cette décision sera rendue rapidement en l'absence d'un conseiller et sera sans appel.

Selon ces groupes, ceci va à l'encontre d'un jugement de la Cour suprême du Canada qui stipulait que tout revendicateur avait droit à une audience orale en bonne et due forme.

«Du point de vue du revendicateur du statut de réfugié, le projet de loi est pire que le système actuel», a déclaré M. Douglas Ducharme, du Conseil des Églises. Il a donc suggéré qu'on demande immédiatement l'avis de la Cour suprême afin d'éviter «des poursuites coûteuses et le risque de mettre la vie de certaines personnes en danger».

Selon l'Association des avocats pour les réfugiés, une contestation du pouvoir accordé aux agents d'immigration pourrait paralyser le système et créer une impasse équivalente à celle survenue au milieu des années 80.

La Commission, qui est responsable du processus de détermination du statut de réfugié, ne partage pas l'avis de l'Association à ce chapitre ni les craintes exprimées par de nombreux groupes.

M. Fairweather a en effet déclaré qu'il pourrait accepter le rôle des agents d'immigration si leur tâche était strictement administrative.

«La Commission doit être pleinement convaincue que l'agent d'immigration n'a qu'un rôle purement administratif, et que les décisions fondées sur le jugement et l'interprétation sont prises par les personnes les plus qualifiées, c'est-à-dire par des responsables de la CISR», a-t-il dit.

Il a indiqué qu'il avait obtenu l'assurance du ministère que ce serait le cas. Il a dit espérer que les fonctionnaires répètent cet engagement devant le comité.

S'il s'avérait que le rôle des agents d'immigration soit plus qu'administratif, cela contreviendrait à un jugement rendu il y a plusieurs années par la Cour suprême, a-t-il précisé.

Par ailleurs, M. Fearweather s'est opposé à la proposition qui mettrait fin au caractère confidentiel des audiences de la Commission. A son avis, c'est la sécurité des réfugiés qui est en jeu.

Cependant, il a félicité le gouvernement pour les nombreuses dispositions qui permettront d'accélérer encore plus le processus de détermination, en particulier l'élimination de l'audience préliminaire.

La Commission prend actuellement entre trois et sept mois en moyenne pour rendre une décision et espère, avec les nouvelles mesures, prendre entre deux et cinq mois.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

appel d'offres

Gouvernement du Québec

AVIS DE CORRECTION

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers, volet «Gestion des surplus»

DEVIS GÉNÉRAL D'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA GESTION AGRONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES SURPLUS DE FUMIER DE LA RÉGION DU BASSIN YAMASKA.

Dans notre édition du 29 juillet, une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone. On aurait dû lire : Tél.: (514) 646-1434

À l'attention de **Monsieur Jacques Roy**

Québec

BANQUE NATIONALE DE GRECE (CANADA)

LETTRES PATENTES DE FUSION

Avis est par les présentes donné de l'intention de la Banque Nationale de Grèce (Canada) National Bank of Greece (Canada) et de sa filiale en propriété exclusive, Société d'hypothèques de la Banque Nationale de Grèce (Canada) National Bank of Greece (Canada) Mortgage Corporation, de présenter une demande au ministre des Finances en vertu des paragraphes 223(1) et 227(1) de la **Loi sur les banques** L.C. 1991, c.-46, en vue d'obtenir des lettres patentes de fusion prorogeant les requérants en une seule banque. La banque issue de la fusion portera la dénomination «Banque Nationale de Grèce (Canada)» et, en anglais, «National Bank of Greece (Canada)»; son siège social sera situé à Montréal.

Montréal, le 13 juillet 1992

Banque Nationale de Grèce (Canada)

Le secrétaire,
RWB White

Société d'hypothèques de la Banque Nationale de Grèce (Canada)

Le secrétaire,
RWB White

LA COMMISSION SCOLAIRE SOUTH SHORE

APPEL D'OFFRES

RÉFECTION DE TOITURE
ÉCOLE WILLIAM LATTER
1300, RUE BARRE
CHAMBLY (QUÉBEC)

PROJET N° 523-2

LA COMMISSION SCOLAIRE SOUTH SHORE — Le propriétaire demande des soumissions pour la réfection de toiture à l'école William Latter.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux : les entrepreneurs de construction au sens de la «Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction» (L.R.Q., chapitre Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte C.D. Kaltsas, 2116, rue Tupper, Montréal, contre un dépôt de 20$ (vingt dollars), qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de dix pour cent (10%) du prix total de la soumission, à l'ordre du propriétaire, soit la Commission scolaire South Shore, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quarante-cinq (45) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services; le montant de chacune d'elles correspond à cinquante pour cent (50%) du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la Commission scolaire South Shore, 6, Desaulniers, St-Lambert (Québec) J4P 1L6 jusqu'à 15 h, heure en vigueur localement, le vendredi 14 août 1992, pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, à la même heure.

Les soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur depuis le 16 août 1990.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni quelque autre des soumissions reçues.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le chargé du projet, C.D. Kaltsas, architecte, (514) 937-4221.

William Johnson
Directeur général

Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans la paroisse de Sainte-Ursule
Comté de Maskinongé
Appel d'offres no: 0410-40-01-41-4Z

Partie "A" - Travaux d'assainissement
Construction d'une station d'épuration du type "étangs aérés" comprenant un bâtiment de service, un chemin d'accès et divers travaux connexes.

Partie "B" - Travaux municipaux
Fourniture et pose d'une clôture grillagée à mailles serrées de 1,8 mètres de hauteur.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAE, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, Bureau 2110, Montréal (Québec) H3B 2N2 Tél. : (514) 397-0416.

PRIX: 125,00$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (edition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de Ville de Sainte-Ursule; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. de la construction de Québec, Région de la Mauricie - Bois-Francs; Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de Ville de Sainte-Ursule; a/s Mme Janyse Pichette, secrétaire-trésorière, 215, rue Lessard, Case Postale 60, Sainte-Ursule (Québec) J0K 3M0. Le: mercredi 19 août 1992 à 14H00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANTS:
64 000,00$.....Partie "A" - Travaux d'assainissement
800,00$.....Partie "B" - Travaux municipaux

FORME: Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la paroisse de Sainte-Ursule ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats P 31-07-92

VENDREDI cahier week-end

DANS

La Presse

Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans la municipalité de Saint-Sulpice
Comté de l'Assomption
Appel d'offres no: 0551-40-01-41-4Z

Construction d'une station d'épuration du type "étangs aérés" comprenant: un bâtiment de service abritant un poste de pompage, un chemin d'accès, un émissaire (450 mm) et divers travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAE, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec) H3B 2N2 Tél.: (514) 397-0416.

PRIX: 125,00$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (edition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de Ville de Saint-Sulpice; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. de la construction de Québec, Région de Lanaudière; Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de Ville de Saint-Sulpice : a/s Mme Huguette Archambault, secrétaire-trésorière, 1089, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice (Québec) J0K 3J0. Le: vendredi 21 août 1992 à 15H00.

GARANTIE DE SOUMISSION:.....MONTANT: 134 000,00$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats P 31-07-92

COMMISSION SCOLAIRE de CHICOUTIMI

APPEL D'OFFRES

PROJET: RÉFECTION DES TOITURES
ÉCOLE LAURE-CONAN
847, avenue Georges-Vanier
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 4M1

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE DE CHICOUTIMI
36, Jacques-Cartier Est
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 1W2
Tél. (418) 698-5005

ARCHITECTE: CHRISTIAN CÔTÉ, ARCHITECTE
475, boul. Talbot, suite 107
CHICOUTIMI (Québec)
G7H 4A3
Tél. (418) 545-7358

OBTENTION (OU CONSULTATION) DES DOCUMENTS:
Au bureau de l'architecte à partir de 14 h le 3 août 1992.

DÉPÔT POUR L'OBTENTION DES DOCUMENTS:
Cent (100$) dollars qui sera remboursable au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours suivant l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION:
Chèque visé ou cautionnement au montant de 10% de la soumission valide pour quarante-cinq (45) jours.

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Le 24 août 1992 à 14 h au bureau de la Commission scolaire de Chicoutimi.

SOUMISSIONNAIRES:
Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q., C.Q.-1).

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et, de plus, exécuter les travaux en tout ou en partie.

Représentant du Propriétaire désigné
Charles-Édouard Gagnon
Directeur du Service des ressources matérielles

Société québécoise d'assainissement des eaux

Travaux dans la ville de Carleton
Comté de Bonaventure
Appel d'offres no: 0616-30-01-41-33

Partie "A" — Travaux d'assainissement
Fourniture et pose d'une conduite d'égouts (100 mm) et d'un regard, construction d'un poste de pompage, réfection de chaussée (pavage, bordures, fossé) et divers travaux connexes.

Partie "B" — Travaux municipaux
Fourniture et pose d'une conduite d'égouts (200 mm) et d'un regard, réfection de chaussée (pavage, bordures, fossé) et divers travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAE, Service gestion des contrats, 1019, boulevard St-Cyrille Ouest, Québec (Québec) G1S 1V2. Tél. : (418) 683-1328.

PRIX : 75,00 $ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Hôtel de ville de Carleton ; Ass. de la construction de Montréal et de Québec ; ACRGTQ ; Ass. de la construction de Québec, Région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Les Îles ; Société à Montréal et à Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS:
Hôtel de ville de Carleton : a/s M. André Allard, secrétaire-trésorier, 776, boulevard Perron, Case Postale 237, Carleton (Québec) G0C 1J0.
Le jeudi 20 août 1992 à 11 h 00.

GARANTIES DE SOUMISSION: **MONTANTS :**
Partie "A" — Travaux d'assainissement.....12 000,00 $
Partie "B" — Travaux municipaux .....1 500,00 $

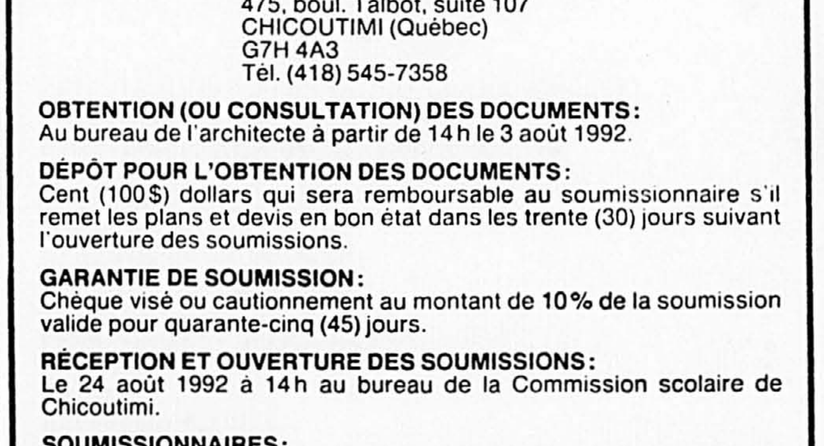
FORME : Deux chèques visés tirés sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou deux cautionnements de soumission.

RENSEIGNEMENTS:
Mme Sylvie Rodrigue - Tél. : (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société et la ville de Carleton ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats P-31-07-92



À la mémoire de Ray A. Kroc

Appels d'offres

Ville de Montréal

Service de l'approvisionnement et des immeubles

Des soumissions seront reçues, avant 14 heures aux dates ci-après énoncées, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame est, Bureau 15, Montréal H2Y 1C6, pour la fourniture de:

Soumission: 92-2077
Description: Adhésifs, scellants et lubrifiants
Date d'ouverture: 24 août 1992

Soumission: 92-2078
Description: Blocs de béton, sacs de sable, de ciment fondu Portland
Date d'ouverture: 9 septembre 1992

Soumission: 92-2079
Description: Camion plate-forme 22 et 24 pieds
Date d'ouverture: 19 août 1992

Soumission: 92-2080
Description: Châssis / cabine avec boîte d'aluminium de 12 pieds
Date d'ouverture: 19 août 1992

Soumission: 92-2081
Description: Châssis de camion et benne
Date d'ouverture: 19 août 1992

Soumission: 92-2082
Description: Tubes de cuivre et tuyaux en acier
Date d'ouverture: 26 août 1992

Toutes les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans les documents qui sont disponibles pour examen et qui peuvent être obtenus contre un paiement de 50$ non remboursable, en s'adressant au Service de l'approvisionnement et des immeubles, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal H2M 1Z4, à compter du 3 août 1992. Ce paiement doit être présenté en argent comptant ou sous forme de chèque visé, mandat bancaire ou de poste établi à l'ordre du directeur du Service des finances de la Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à ces fins dans une enveloppe clairement identifiée fournie par la Ville à cet effet.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai pour leur présentation.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Informations : **872-1000**

Hôtel de Ville
Montréal, le 27 juillet 1992

Le greffier de la Ville
Léon Laberge

L'Europe songe à s'unir contre la mafia

Reuter

ROME

■ La France et l'Italie, soucieuses d'éviter que la mafia n'envahisse l'Europe unie, ont demandé hier la convocation urgente d'une réunion des ministres de la CEE pour empêcher la propagation du crime organisé.

Les récents assassinats des juges anti-mafia Giovanni Falcone et Paolo Borsellino font craindre que les mafieux ne soient trop puissants pour que l'Italie en vienne à bout toute seule.

Les responsables de la lutte contre le crime organisé craignent que la mafia ne profite de la suppression des frontières et la libre circulation des biens et des personnes en Europe pour étendre ses ramifications.

«La mafia n'est pas un phénomène pittoresque. C'est une multinationale, parmi les plus puissantes au monde», a déclaré le ministre italien de la Justice, Claudio Martelli, à l'issue d'un entretien avec son homologue français, Michel Vauzelle.

«Nous demanderons à la présidence britannique de la CEE d'organiser une réunion des ministres de l'Intérieur et de la Justice début septembre pour prendre en main le problème du crime organisé en Europe et ses risques de propagation, avec un maximum de coopération et d'efficacité», a expliqué Claudio Martelli.

«Il existe une sentiment qui gagne du terrain (...) que le marché européen, en raison de la libre circulation des personnes, devienne une zone d'insécurité», a ajouté Michel Vauzelle lors d'une conférence de presse commune.

«Nous devons lutter contre ce spectre (...) Nous avons besoin d'impresionner l'opinion publique avec un geste fort, qui montre que l'unité européenne renforcera la sécurité», a-t-il dit.

Les ministres de la Justice ont dit avoir évoqué le problème du blanchiment de l'argent par la mafia et une proposition du chancelier allemand Helmut Kohl de créer une force de police commune à la CEE.

A Bonn, un responsable de la police allemande a déclaré hier que les gangsters italiens s'emparaient de biens et blanchissaient de l'argent dans l'ex-RDA.

«Il n'y a pratiquement plus de points sur la carte allemande où la mafia ou la camorra de Naples) ne soit pas active», a expliqué Josef Geisdoerfer, le responsable anti-mafia de la police bavaroise.



PHOTO REUTER

La mafia sicilienne n'a pas hésité à frapper de grands coups récemment. Le 19 juillet dernier, dans un attentat à la voiture piégée, elle tuait le juge Paolo Borsellino et cinq de ses gardes du corps. Sur la photo, les cadavres de deux d'entre eux recouverts d'une toile et disposés sur le trottoir, sur les lieux de l'attentat, à Palerme.

La mafia, un «cancer» qui ronge le Japon et... un pilier de son économie

LOUIS WIZNITZER
collaboration spéciale

TOKYO

■ Le 22 mai dernier, Juzo Itami, un des plus populaires metteurs en scène du Japon, fut attaqué à coups de couteaux à la porte de son domicile, le soir, à Tokyo, par une bande de malfrats. Gravement blessé au visage et au cou, il parvint néanmoins à prendre la fuite et à se faire transporter à un hôpital proche où il fut sauvé. L'attentat, commandité par les yakuzas, les gangsters du Japon, fit un scandale énorme, d'autant plus qu'au Japon, la violence n'est pas, comme aux États-Unis, banale et quotidienne.

Cette transgression grave des usages nippons résultait du fait que dans son dernier film, «Minbo no Ona», Itami avait tourné en dérision le vocabulaire, les costumes, les limousines, les tatouages et les petits doigts coupés chers aux gangsters japonais, qu'ils ont d'ailleurs empruntés à la pègre américaine telle qu'elle apparait dans les films de Hollywood. L'image de marque des yakuzas, qui veulent se faire passer pour des Robin des Bois protecteurs de la veuve et de l'orphelin, y avait été passablement malmenée. On ne fait pas impunément perdre la face à la mafia.

Pour l'Occidental — américain ou européen — le Japon paraît droit sorti de l'imagination de Jules Verne. À bord de cette soucoupe volante propre et lisse vit un peuple policé, performant et courtois, ignorant le désordre et le chaos. Les rouages — humains ou technologiques — obéissent à des lois mathématiques et la société dans son ensemble fonctionne à la manière d'un grand ballet mécanique. Comment expliquer la présence et le rôle, au sein de ce peuple auprès duquel les Scandinaves et les Suisses font figure de latins, des 88600 yakuzas (selon le dernier sondage policier) répartis en 3300 associations regroupées en trois super-clans disposant d'un siège social, distribuant leurs cartes de visites, autorisés à travailler comme d'honorables businessmen?

Un pilier de l'économie japonaise

Le taux de criminalité (cambriolages, vols à main armée, assassinats) est au Japon l'un des plus bas du monde industrialisé. Et cependant jusqu'en mars dernier la loi ne prévoyait aucune mesure contre l'activité des yakuzas. Leur chiffre d'affaires annuel était estimé par la police l'année dernière à 10 milliards de dollars (mais certaines estimations le situent plutôt aux alentours de 50 milliards US). Leurs grands patrons, Masaru Takumi et Shigeo Nishiguchi, peuvent, s'il le faut, joindre le premier ministre par téléphone, à son domicile, au milieu de la nuit. «Le pouvoir des yakuzas est tel qu'aucun gouvernement n'a osé et n'osera jamais se mesurer à eux», estime Setsuo Miyazawa, professeur de criminologie à l'université de Kobe. Une tentative de démantèlement des yakuzas risquerait de déstabiliser le fondement de l'économie japonaise.

Un exemple parmi tant d'autres: Sagawa Kyubin, le PDG d'une des plus grosses entreprises de camionnage japonais, prêta l'an dernier deux milliards de dollars à Susumi Ishii, Big Boss du plus grand clan des yakuzas, qui les investit en bourse par le truchement de Nomura Securities et Nikko Securities, deux établissements ultra-respectables classés par «Fortune» parmi les dix premières institutions financières du monde. Ishii parvint même à éclabousser les marches de la Maison-Blanche en s'assurant les services d'expertise de Prescott Bush, le frère du président américain.

Pendant longtemps les yakuzas régnaient sur le trafic des amphétamines, sur la prostitution, l'extorsion, et la récupération des dettes à l'aide de moyens musclés. En même temps, ils se rendaient utiles au patronat, à certains partis politiques, voire au gouvernement en proposant de régler rapidement et efficacement des différends entre des particuliers et des entreprises. Contrairement aux Américains, les Japonais n'ont ni le goût ni l'habitude des litiges judiciaires (il faut dix ans pour qu'un procès aboutisse).

Pour récupérer un prêt, pour forcer un locataire à vendre son terrain ou à quitter son appartement, les yakuzas obtiennent d'excellents résultats sans faire couler le sang: ils postent leurs hommes devant le domicile du sujet récalcitrant et les chargent de hurler des injures grossières sans discontinuer, jour après jour. Pour régler les litiges nés d'accidents routiers, ils utilisent l'intimidation. En même temps, les yakuzas prêtaient main forte aux policiers en contrôlant les marginaux, et au pouvoir politique en brisant les grèves et en cassant du communiste.

Ainsi, aux côtés des autres «régiments» — industriels, banquiers, policiers, partis politiques — travaillant coude à coude pour la prospérité du Japon, les yakuzas ont constitué un régiment à part, sorte de Légion étrangère ou d'«unité noire», chargée de basses oeuvres mais indispensable et intégrée quand même à l'ensemble des forces économiques nationales.

Les yakuzas *surfèrent* sur la vague du prodigieux essor économique du Japon après la signature du Traité de sécurité avec les États-Unis au cours des années soixante. Les rizières se transformèrent en complexes industriels. L'urbanisation sauvage explosa littéralement. Les quartiers ludiques se mirent à proliférer. Les «patchinkos» (salles d'appareils à sous) poussèrent comme des champignons. La pègre eut droit à sa tranche du gâteau et s'enrichit follement. Bientôt elle se jeta dans les affaires légitimes et s'allia au Big Business. Elle sut s'insérer dans le secteur immobilier, dans le bâtiment, dans la finance. Ces *keizai* (yakuzas financiers) s'assirent autour de tables de conférences ovales, en costumes croisés, les dernières éditions du *Wall Street Journal* ou du *Financial Times* posées à côté de leurs attaché-case. À la manière des associés de Mac The Knife de «l'Opéra de 4 sous» de Brecht, sérieux comme des papes, avides de respectabilité. En formant des groupes financiers, leur but n'était pas seulement de blanchir les bénéfices qu'ils obtenaient à partir d'activités criminelles mais aussi d'acheter de gros paquets d'actions d'entreprises cotées en bourse et ensuite exiger qu'elles leur soient rachetées à deux ou trois fois le prix d'achat sous peine d'utiliser leurs leviers financiers pour semer la zizanie dans l'entreprise dont ils avaient obtenu le contrôle partiel.

Une longue lune de miel

Pendant les 20 ans qui suivirent la fin de la deuxième guerre mondiale, les yakuzas et le Parti libéral au pouvoir vécurent ensemble une longue lune de miel. À l'heure des élections, les yakuzas amenaient les votes et maintenaient l'ordre public. Leurs chefs entretenaient des relations étroites avec la CIA, toujours disposée à faire flèche de tout bois dans sa croisade anti-communiste, et avec les premiers ministres tels Tanaka et Nakasone. Il fallut que le scandale Lockheed en 1980, puis le scandale Recruit en 1988, compromettent Tanaka puis Takeshita, pour troubler cette connivence entre la pègre et la classe politique. Avec l'effondrement de l'URSS, les priorités de la CIA furent chambardées et elles cessa d'avoir pour les yakuzas les yeux de Chimène.

Les scandales résultant de l'irruption des yakuzas dans la haute finance en 1991 obligent finalement le gouvernement à prendre ses distances — du moins en apparence — vis-à-vis du milieu. En mars de cette année, une loi a été adoptée dont l'application risque pour la première fois de gêner — mais pas d'ébranler — les yakuzas. La police est désormais autorisée à perquisitionner sans mandat dans les bureaux de yakuzas (souvent ornés de Degas, de Renoir et de Picasso). Elle peut également saisir les avoirs obtenus par le biais d'activités illégales et obliger les banques à déclarer les fonds d'origine douteuse.

Choqué par ces mesures qu'il considère comme anti-constitutionnelles, Tokutaro Takayama, chef des yakuzas (2000 membres) de Kyoto, a entrepris une action judiciaire pour tenter de faire annuler la loi anti-crime «car elle me prive de mon gagne-pain», explique-t-il. «Où va-t-on? Veut-on faire du Japon un État policier où les flics contrôleraient tout?»

De toute manière, l'efficacité de la nouvelle loi n'est pas évidente. Selon Denji Manago, procureur général à Tokyo, «la loi obligera les yakuzas à renoncer à certaines méthodes musclées, primitives, pour expulser des locataires, imposer des arbitrages, camper les fiers-à-bras. Elle ne prévoit aucun dispositif contre le blanchiment de l'argent provenant de la prostitution, du racket, de spéculations frauduleuses».

Le vrai danger

Un rédacteur du *Japan Times* estime que la nouvelle loi, comme d'autres adoptées depuis 30 ans, obligera les yakuzas à changer le nom de leurs entreprises et dans certains cas à se dissimuler davantage. «Le vrai danger, c'est que les yakuzas japonais, privés de leur champ d'action traditionnel, de leur rôle peu honorable mais admis et fonctionnel dans le cadre de Japan Inc., ne s'enfoncent dans la clandestinité et ne se lancent corps et âme, à l'instar des Triades chinoises, des Maffiosis siciliens et du Cartel de Bogota, dans le grand traffic international de la drogue et des armes. Le Japon n'y aura alors rien gagné.»

En effet, la Yamaguchi Gumi (80000 membres), l'un des clans de yakuzas les plus puissants, s'est transformé en société de bâtiment et en association de lutte contre la drogue. De plus en plus fréquemment des groupes financiers formés par les yakuzas (shites) lancent des raids sur des sociétés côtées en bourse: l'Establishment financier japonais tout entier a été éclaboussé récemment par les révélations faites concernant la complicité de la pegre et des institutions financières les plus renommées. Ces activistes ne donnent pas prise, dans le cadre de la nouvelle législation, à la répression policière ou judiciaire. «Les yakuzas se sont installés, comme des cellules cancéreuses, dans le système sanguin, lympathique, osseux de l'économie japonaise, et on ne voit pas qui pourra les en déloger, ni comment», opine le prestigieux *Mainichi Daily News*.

Les yakuzas tirent leur origine du monde féodal

■ Yakuza est un terme qui autrefois désignait les joueurs, les voyous. À l'origine, le mot désignait une combinaison de cartes dans un jeu nommé «Hanafuda». Selon certains, le mot yakuza viendrait de «machi Yakko» — des fiers-à-bras qui combattaient les samurai devenus criminels à l'époque de EDO.

À l'instar des maffiosi siciliens, les yakuzas ont leur origine dans le monde féodal. Au siècle dernier, ils exploitaient les paysans pour le compte de riches propriétaires. Ils assuraient l'ordre dans les campagnes et en échange étaient autorisés à prélever la dime. Plus tard, ils réprimèrent les grèves, cassèrent des syndicats. «En fait, ils ont été et sont encore aujourd'hui des sous-traitants du pouvoir — central ou local —», assurent Kenji Ino et Atsushi Mizoguchi, deux des meilleurs spécialistes japonais en matière de yakuzas. «Cela fait 30 ans seulement que la police fait mine de vouloir les traquer et se contente de les égratigner, de les inciter à la modération et à la discrétion.»

«Les yakuzas ont été étroitement associés aux militaires», soulignent ces mêmes experts. «C'est un chef yakuza qui prit part durant la guerre russo-japonaise à l'assaut historique de la «colline de 2203 mètres» et c'est un autre chef yakuza qui participa à la construction de l'aéroport de Shanghai. Après 1945, il fut question de mettre à bas le milieu japonais mais à peine les communistes japonais eurent-ils opté pour la doctrine de la «ligne dure» de lutte armée que Tokutaro Kimura, ministre de la Justice, se mit à préparer secrètement la formation d'une armée anti-communiste composée de 200000 yakuzas.»

Quand l'assaillante et sa victime se disputent les faveurs d'Hollywood

Agence France-Presse

NEW YORK

■ La voracité des télévisions américaines pour les faits divers vient de créer une première dans les annales judiciaires américaines: une nymphette et la mère de famille qu'elle est accusée d'avoir voulu tuer se disputent les faveurs d'Hollywood avant même que le procès ne commence.

Mary Jo Buttafuoco — la victime — vient d'annoncer la première la signature d'un contrat pour «plusieurs centaines de milliers de dollars» avec Tri-Star Picture, qui portera au petit écran «sa» version d'une affaire défrayant la chronique depuis deux mois.

Le 19 mai, dans la banlieue new-yorkaise de Long Island, on sonne à la porte du pavillon des Buttafuoco. Mary Jo, 37 ans, va ouvrir. Une jeune fille tire à bout portant, la blessant grièvement au visage.

Très vite, Amy Fisher, jolie brune de 17 ans, est arrêtée et son histoire dévoilée. Etudiante, elle se prostitue entre deux cours et affirme entretenir depuis 18 mois une relation torride avec le mari de la victime, solide garagiste de 36 ans. Usant de ses charmes, elle avait obtenu l'arme d'un autre homme, après avoir vainement tenté de convaincre quelques camarades de classe de devenir tueurs à gage.

Joseph — le mari — nie tout. Mais il est traîné en justice par l'avocat d'Amy, qui l'accuse d'avoir couché avec la jeune fille avant ses 16 printemps, acte assimilé au viol.

Bref, l'affaire a tout pour plaire aux innombrables émissions télévisées se nourrissant de faits divers épicés, avec scoops payés au prix fort. Une chaine a déjà acheté à un ancien «client» d'Amy une video amateur censée la montrer à l'oeuvre. Une autre a passé contrat avec une «amie» de Mary Jo qui avait enregistré sa conversation téléphonique avec la victime racontant le drame.

Puis l'avocat d'Amy a fait monter les enchères, offrant les droits exclusifs de l'histoire de sa cliente au producteur qui paierait sa caution de deux millions de dollars.

Après un mois de négociations, Amy est sortie de préventive mais ses parents n'ont pas dit où ils avaient trouvé l'argent. Des rumeurs parlent déjà d'un contrat secret avec une télévision. Si c'est vrai, le film ne sera pas facile à tourner car à ce prix, les producteurs exigent des détails scabreux, révélations qui ne serviraient guère une défense jouant la carte de la timide lycéenne dévoyée par le lubrique garagiste.

Moins gourmande, Mary Jo avait signé deux jours plus tôt un contrat avec minimum garanti pour un téléfilm. La somme pourrait dépasser le million de dollars si une mini-série est tournée, sans compter un pourcentage sur les ventes vidéo ou une éventuelle «suite».

Ses avocats ont vertueusement expliqué que la somme servirait à payer les frais médicaux de Mary Jo, restée paralysée du côté droit du visage, sourde d'une oreille et affligée de troubles de vision.

TIMKEN
GBS GENERAL BEARING SERVICE inc.
Montréal 937-7423 | Laval 668-5330 | Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 | Longueuil 679-2660 | Mtl-Est 254-8038

Où Brunch ce week-end

CHEZ ALEXANDRE: Un décor de café-terrasse parisien avec banquettes de cuir, nappes blanches et argenterie. Brunch comprenant mini-croissants, terrine de légumes, saumon fumé, champagne avec jus d'orange, oeufs bénédictine, omelettes, fruits frais, crêpes,saucisses, dessert et café, pour seulement 13,75$. rés: 288-5105, 1454, rue Peel.

EL TORO: Buffet familial servi aux jardins terrasse. Garderie gratuite le midi. Rôti de boeuf, crevettes, saumon fumé, etc. 12,95$ - 4,95$ pour enfants de moins de 10 ans. Rés.: 387-7367, 1647, rue Fleury est.

HOSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: Au bord de la rivière Richelieu, près de Montréal, dans un décor rustique. Samedi et dimanche, petit déjeuner brunch 7h30 à 10h. 9,75$; samedi midi, déjeuner table d'hôte 20,50$. Dim., brunch gourmand 11h à 14h30, 24,50$. 584-2231.

HOSTELLERIE RIVE GAUCHE: Sous le charme d'un petit hôtel raffiné le long de la rivière Richelieu, nous saurons réjouir ceux qui nous découvrirons. Brunch gourmand de 11h à 15h. 16,50$/pers. 467-4477.

L'ESCAPADE: Le Château Champlain, 36e étage, panoramique.Brunch à vous couper le souffle! Parmi les spécialistes: contre-filet de boeuf Renaissance, mitonnée de fruits de mer au champagne, crème flambée au Grand Marnier. 21,75$ par pers. et à moitié prix pour les enfants de 12 ans et moins. pour réservez: 878-9000, poste 562.

LE CERCLE DE L'HÔTEL LE QUATRE SAISONS: Élégance et gourmandise. Deux choix de brunch! Le "léger" à 21,75$ offre un choix exquis de fruits, salades composées, terrines, poissons fumés, crustacés en saison et le buffet de desserts somptueux. Le "gourmand" à 26,75$ offre, en plus, une sélection de savoureux plats raffinés comme le pavé de saumon en sauce basquaise à l'orange, le cannelloni panaché au sabayon de trois fromages, l'agneau au romarin, la grillade de fruits de mer épicée à l'anis étoilé avec fettucine sans oublier les traditionnels oeufs bénédictine. Demi-prix pour les enfants de 4-12 ans. 1050, rue Sherbrooke ouest, réservations 284-1110

LE TOIT ROUGE: Dimanche: Journée familiale avec son brunch et buffet du soir. Venez savourer notre fabuleux BUFFET CHAUD ET FROID À VOLONTÉ. Chaud: Rôti de boeuf, casserole de fruits de mer, filet de poisson, lasagne. Froid: Variété de viandes, charcuteries et salades. Notre savoureux comptoir de desserts: fruits frais, fondue au chocolat. Brunch du dimanche: de 11 h à 14 h 30, adultes: 13,95$, enfants: 5,95$. Buffet du soir: dès 17 h à 20 h 30, adultes: 13,95$, enfants: 5,95$. 5440, Sherbrooke est, au coin de l'Assomption, en face du village Olympique. Réservations: 259-3748. Stationnement gratuit.

VIVACE RESTAURANT: brunch italien tous les dimanches. Adulte 14,99$,enfant de moins de 10 ans 6,99$,gratuit enfant de moins de 3 ans. Ouvert aussi tous les jours. Spéciaux tous les midis et table d'hôte tous les soirs. Pour réservation: 697-3061. 6300, rte Transcanadienne, Pointe-Claire, (coin sud-est du boul. St-Jean.)

SI VOUS DÉSIREZ ANNONCER DANS CETTE RUBRIQUE, APPELEZ (514) 285-7062

VEDETTES D'ÉTÉ EN PROMOTION MAINTENANT CHEZ SEARS

Vite au magasin Sears pour profiter des rabais sur la mode, meubles, électroménagers, articles de rénovation et plus!

PAS DE PAIEMENT PAS DE PROBLÈME^MC

AUCUN PAIEMENT JUSQU'EN DÉC. 92

Ni paiement ni frais de crédit jusqu'en décembre 1992 sur approbation du service du crédit. Il y a certaines restrictions. L'offre s'applique à tout article de 200$ ou plus dans les rayons ameublement, électroménagers, électroniques, revêtements de sols et parures de fenêtres sur mesure.
Tous les détails en magasin.

SUPER SOLDES DE TAPIS

38.88 ch. 9 x 12'
48.88 ch. 12 X 12'
64.88 ch. 12 X 15'

Hâtez-vous pour profiter de ces prix sur coupons de tapis à envers mousse offerts en couleurs variées et 3 dimensions populaires. Quantités limitées.

8.49 ch. Ord. 16,99$
À moitié prix! Détergent liquide Sears avec assouplisseur; ne contient aucun phosphate. Bouteille de 4 litres.

RABAIS 20%
Ensembles de couverts choisis...service pour 4 personnes. Ord. 21,99$-54,99$.
L'ens .....**17,59$-43,99$**

RABAIS 20%
Ens. couteaux Wiltshire^MD avec bloc. Variés. Ord. 54,99$-67,99$.
L'ens .....**43,99$-54,39$**

RABAIS 20%
Pièces de batterie de cuisine Meyer^MD "Chef Classic" vendues à l'unité. Ord. 22,97$-46,97$.
Ch .....**18,37$-37,57$**

74.99 l'ens. Ord. 99,99$
Rabais 25$. Batterie de cuisine 7 pièces lourdes en acier inoxydable trois épaisseurs. Faite au Canada.

24.99 l'ens. Ord. 29,99$
Rabais 5$ sur services de vaisselle 20 pièces à motifs variés; faits en stoneware semi-porcelaine.

RABAIS 30$
Déshumidificateur Kenmore permet d'éliminer jusqu'à 16 chopines É.U. (7.6 L) d'eau toutes les 24 heures. No 25916. Sears ord. 189,99$.
Ch.....**159,99$**

RABAIS 60$
Scie circulaire CRAFTSMAN^MD 7 1/4" avec lame 16 dents à pointes au carbure. No 21090. Sears ord. 199,99$.
Ch.....**139,99$**

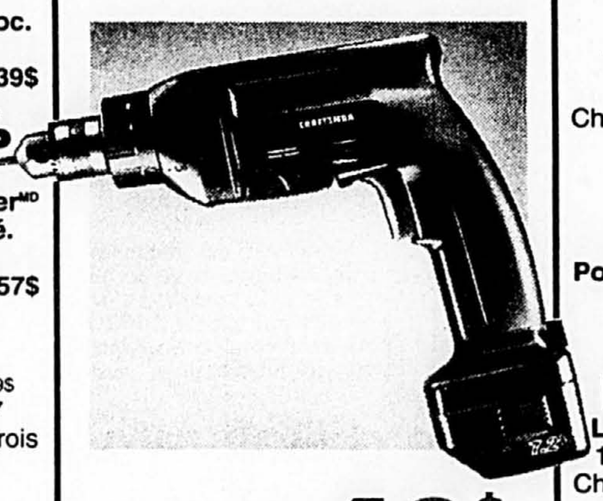
RABAIS 30$
Robinet d'évier de cuisine par Moen; une exclusivité chez Sears! No 93610. Sears ord. 109,99$.
Ch.....**79,99$**

RABAIS 8$
Abattant de cabinet "Soft Seat" coussiné et recouvert vinyle. No 90014. Sears ord. 19,99$.
Ch.....**11,99$**

RABAIS 20$
Broyeur de déchets; alimentation continue. No 50900. Ord. 99,99$.
Ch.....**79,99$**

RABAIS 30%†
Toutes les raquettes de tennis. Il vous faut voir tous les modèles en stock!

†Sauf marchandise déjà en réclame.



RABAIS 40$
Puissante perceuse 3/8" sans fil se maniant facilement. No 22671. Sears ord. 139,99$.
Ch.....**99,99$**

RABAIS 5$
Corde à sauter 8' avec poignée à roulements. Ord. 7,99$.
Ch.....**2,99$**

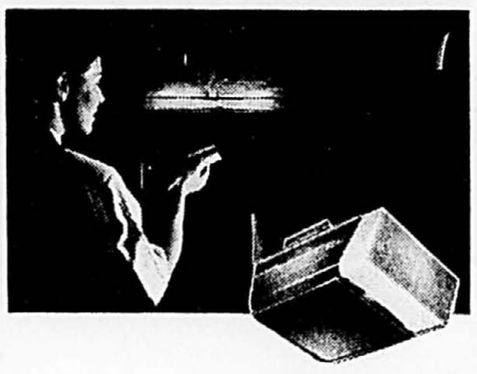
RABAIS 40%†
Tous les accessoires de mise en forme en stock. Poids pour chevilles/poignets, disques d'haltérophilie etc.

RABAIS 40%†
Tous les sacs de couchage en stock. Modèles, dimensions variés.



RABAIS 40%†
Toutes les tentes en stock. Modèles dômes ou à parois robustes.

RABAIS 25%†
Tous les ens. golf en stock. Ens. pour débutants jusqu'aux ensembles 11 pièces avec bois en graphite.
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears



RABAIS 40$
Ouvre-porte de garage CRAFTSMAN^MD avec "Smart Technology" et moteur 1/3 HP. No 18315. Sears ord. 199,99$.
Ch.....**159,99$**
Demandez le prix de l'installation

SEULEMENT 9.99 ch.
Poli "Kiwi Spectracote" pour protéger la couleur et le fini de la voiture.

RABAIS 20%
Lames d'essuie-glace en longueurs 16-20". No 80555. Ord. 4,79$-8,79$.
Ch .....**3,83$-7,03$**

SEULEMENT 1.69 ch. Ord. 2,69$
Rabais 1$ sur huile 10W30 Quaker State. Format 1 litre.
Limite de 24 litres par client.

RABAIS 20%†
Tous les phares d'auto à prix courants y compris les phares scellés et à halogène.

†Sauf marchandise déjà en réclame.

RABAIS 50%
Plaquettes de frein Sears installées.
Plaquettes et tambours sont garantis aussi longtemps que vous demeurez propriétaire du véhicule.
*Tous les détails de la garantie au magasin Sears.

RABAIS 40%†
Jouets plage, pour l'extérieur... toute la sélection en magasin.

RABAIS 1/3†
Sécateurs CRAFTSMAN^MD... tous les modèles en stock. Garantis à vie*.

RABAIS 1/3†
Accessoires Gardena^MD pour arroser. Toute la sélection en stock.

SEULEMENT 7.99 chacune
CHEMISES HABILLÉES POUR HOMMES
Liquidation! Modèles frais, à manches courtes, en tons unis ou à rayures. Tailles variées.

4.99-14.99 ch. Ord.12-38
Liquidation de polos pour hommes! Tons variés unis ou à rayures; P-TG.

9.99-14.99 ch. Ord. 24,99-50
Liquidation de pantalons tout-aller pour hommes. Tous les modèles de printemps/été, tailles 30-40".

7.99-12.99 chacune
Liquidation de chemises sport à manches courtes en tons variés unis, à rayures ou à carreaux.

17.99-19.99 ch. Ord. 29,99-60
Liquidation de pantalons habillés pour hommes! Tous les modèles de printemps et été, en tailles 30-40.

7.99-14.99 ch.
LIQUIDATION DE SHORTS POUR HOMMES
Modèles variés en coton ou mélange coton et polyester tout confort. Tailles 30-40.

4.99-9.99 ch. Ord. 15,99-28
Liquidation de maillots de bain pour hommes avec des prix incroyables sur un choix de caleçons de bain. P-TG.

RABAIS 20%†
Chaussures d'entraînement de marques nationales pour hommes/femmes: Nike^MD, Reebok, L.A.Gear^MD et autres.

RABAIS 30%†
Chaussures d'entraînement Sonic^MD pour hommes et femmes en pointures et modèles variés.
Tous les modèles et pointures ne sont pas offerts dans tous les magasins.

SEULEMENT 6.99 Ch. Ord. 9,99$
Rabais 30% sur support circulaire pour le bain. Aide à maintenir bébé assis pendant le bain.

4.99-12.49 ch. Ord. 9,99$-24,99$
Rabais 50% sur panier contenant produits de toilette.

RABAIS 50%
SUR JOLIES ROBES PRINTEMPS/ÉTÉ POUR FILLETTES
Modèles choisis pour occasions spéciales. Tailles 4-6X et 7-16. À ne pas manquer!

SEULEMENT 4.99 ch. Ord. 6,99$
Rabais 2$ sur culottes pour enfants; avec le fameux motif des Teenage Mutant Ninja Turtles^MC.
TM/MC & © 1992 Mirage Studios É.U.
All rights reserved/Tous droits réservés.

4.99-9.99 ch.
Maillots de bain choisis. Pour garçons et filles!

3.99-9.99 ch.
Sélection de t-shirts pour garçons et filles. Des vêtements à bons prix essentiels en tout temps. Tailles 2-16.

4.99-9.99 ch.
Une liquidation de shorts pour enfants avant que l'été ne s'achève! Modèles choisis. Tailles 2-16.

SEULEMENT 9.99 ch. Ord. 14,99$
Rabais 5$. "Hamac" pratique pour ranger les jouets en peluche. Aide à garder la chambre du tout-petit en ordre.

MOITIÉ PRIX
Coordonnés choisis pour filles. Tailles 8-16.

RABAIS 50%
BAGAGES FASHIONLITE^MD À PRIX COURANTS
Une exclusivité Sears; avec une garantie de 5 ans*. Sears ord. 50-130.
Ch .....**24,99$-64,99$**
*Tous les détails de la garantie en magasin

MOITIÉ PRIX
Sachets choisis...aux parfums agréables. Ord. 5,99$-14,99$.
Ch .....**2,99$-7,49$**

MOITIÉ PRIX
Paniers de cadeaux à profusion! Sears ord. 99¢ - 12,99$.
Ch.....**49¢ à 6,49$**

RABAIS 50%
Trousses variées de manucure pour femmes. Sears ord. 14,99$-20,99$.
Ch .....**7,49$-10,49$**

RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 1er AOÛT 1992, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

vous en avez pour votre argent... et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA
LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA
LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-9727, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **Rouyn-Noranda:** 797-2321, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.
Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.